VENDREDI 22 AOÛT 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1848
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Quand l'agriculture monte sur ses grands chevaux



On les met rarement à la Une mais cette fois-ci, c'est l'occasion ou jamais : les éleveurs équins de notre région obtiennent de très beaux résultats dans les concours, que ce soit en Traits Auxois ou – plus surprenant- en Percherons. Cette agriculture aussi s'appuie sur une bonne dose de passion et obtient une reconnaissance méritée.

Pages 10 et 11

Encarts : Invitations Foire de Chalons (sur certains cantons), Mailing Pottinger SV Pro (sur certains cantons).



ACTUALITÉS *Départements* P.04
Manifestation // Acétamipride : des fois oui, des fois non…



PRODUCTIONS *Élevage* P.10
Bovins et canicule // Préserver santé et performances



PRODUCTIONS *Cultures* P.13
Blé et orges // Le bilan de campagne des céréales d'hiver





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 MANIFESTATION : ACÉTAMIPRIDE, DES FOIS OUI, DES FOIS NON…

.05 JOB DATING : « LA CONCLUSION D'UNE ANNÉE DE TRAVAIL »

.06 JEUNES AGRICULTEURS : SI SI, C'EST BIEN LUI !

.07 CHÂTEAU-CHINON : TU VEUX FAIRE QUOI PLUS TARD ? LABOUREUR !

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 ENVIRONNEMENT : QUAND LES SOLS PARLENT, L'AGRICULTURE ÉCOUTE…

.09 AIDES PAC : UNE STABILITÉ QUI MASQUE D'IMPORTANTES ÉVOLUTIONS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 BOVINS ET CANICULE : PRÉSERVER SANTÉ ET PERFORMANCES

.11 ÉQUINS : GRANDE FINALE LES 13 ET 14 SEPTEMBRE

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 MOISSONS : LA VISION DE LA JEUNESSE

.13 BLÉ ET ORGES : LE BILAN DE CAMPAGNE DES CÉRÉALES D'HIVER

RURALITÉ // TERRITOIRES

.14 CONCOURS DE LABOUR DES JA DE TANNAY : TRANSMISSION D'UNE PASSION

.15 FORMATION : « LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST DANS L'AIR DU TEMPS »

SERVICES

.16 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.17 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.18 PETITES ANNONCES

.20 ANNONCES LÉGALES

.21 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // PORTRAIT

.22 TRANSMISSION : LA FERME DE L'AUTRUCHE DRÔMOISE CHERCHE DES REPRENEURS

.23 CONCERTS À LA FERME : QUAND DÉMOCRATISER LA MUSIQUE CLASSIQUE PASSE PAR LES FERMES

.24 PHILIPPE CROIZON : UNE LEÇON DE VIE ET UNE INCITATION À AGIR



// LE DESSIN

// EN BREF

Moissons : rebond amplifié des volumes, les qualités « satisfaisantes »

Les derniers chiffres officiels sur la moisson 2025, diffusés le 8 août par Agreste, montrent un rebond amplifié des volumes, alors que les qualités sont *« satisfaisantes »*, selon une autre publication le 13 août de FranceAgriMer et des instituts techniques. En blé tendre, le ministère de l'Agriculture table sur 33,1 Mt (contre 32,6 Mt au 1er juillet). *« Les teneurs en protéines moyennes sont généralement comprises entre 10,5 et 11,5 %, selon un axe croissant ouest-est »*, les poids spécifiques (PS) *« majoritairement élevés »*, selon le communiqué de l'établissement national, d'Arvalis et de Terres Inovia. En blé dur, 1,3 Mt sont attendues et *« le mitadinage semble limité »* en l'absence de pluies. Côté orge d'hiver, la récolte est estimée à 8,4 Mt. *« Les teneurs en protéines oscillent entre 9,5 et 10,5 % sur une large partie du territoire »*, quand les PS et calibrages s'avèrent *« bons voire très bons »*. L'orge de printemps est chiffrée à 3,5 Mt (contre 3,4 Mt précédemment), avec des protéines entre 9,8 et 10,8 %, et des PS et calibrages *« excellents »*. En colza, l'estimation bondit à 4,5 Mt (4,2 Mt précédemment). *« La qualité des graines est remarquable avec une teneur en huile à plus de 45 %, en nette hausse par rapport à 2024 »*. La récolte de pois protéagineux est, elle, chiffrée à 0,5 Mt.

Vin/climat Les vendanges démarrent en Alsace, avec une précocité record

Conséquence du réchauffement climatique, la récolte du crémant démarrera mardi 19 août en Alsace, où jamais les vendanges n'ont commencé aussi tôt dans l'année, a appris l'AFP la veille auprès de l'Association des viticulteurs d'Alsace (AVA). Le vin pétillant donne traditionnellement le coup d'envoi des vendanges, la récolte des autres vins AOC devant démarrer cette année le 25 août, a indiqué Gilles Ehrhart, président de l'AVA. *« On n'a jamais démarré aussi tôt »*, a-t-il observé, le début des vendanges ayant lieu cette année avec 10 jours d'avance sur 2024. Le précédent record remontait à 2018, avec un début des vendanges le 22 août. *« Il y a quasiment 20 à 25 jours de différence par rapport à il y a 30 ans »*, se souvient M. Ehrhart, 48 ans. *« On a quasiment gagné un jour par an depuis 30 ans. C'est lié au changement climatique »*. Les vignes ont profité cette année d'une météo favorable *« et se sont mises à pousser très tôt »*, tout en évitant les gelées de printemps, explique-t-il. Elles ont ensuite bénéficié de fortes chaleurs en juin, avant d'importantes précipitations fin juillet, suivies d'une nouvelle vague de chaleur ces derniers jours. Résultat, les raisins se sont gorgés d'eau, avant de produire du sucre, et de gagner 2 degrés d'alcool par semaine, au lieu de 1,2 degré en temps normal.

Acétamipride La filière noisettes demande des compensations et une nouvelle PPL

La coopérative Unicoque et l'association nationale des producteurs de noisettes (ANPN) demandent au président de la République de prendre *« immédiatement »* trois mesures pour faire face à *« la situation d'urgence phytosanitaire, devenue urgence économique »*, dans un communiqué le 8 août. Les deux organisations affirment que la décision du Conseil constitutionnel, le 7 août, de ne pas autoriser de dérogation à l'interdiction d'utiliser de l'acétamipride (insecticide néonicotinoïde) portera *« un coup qui sera fatal à la filière noisette de France »*. Elles demandent à Emmanuel Macron *« l'indemnisation des 45 millions d'euros (M€) perdus par la filière au titre des quatre dernières années de production »*. Les organisations requièrent aussi *« un soutien durable de 20 M€ par an pour la filière, qui pourrait être financé par les signataires de la pétition citoyenne qui souhaitent le développement de la production durable »*. Enfin, elles demandent au gouvernement de déposer une proposition de loi (PPL) *« transpartisane »* autorisant l'usage d'acétamipride contre le balanin et la punaise sur noisetier *« pour cinq années »*, le temps *« d'assurer la transition écologique »* de la filière. Dans sa décision de censurer le texte de la PPL Entraves, le Conseil constitutionnel expliquait que la dérogation pour l'acétamipride était trop large.

// INSOLITE

Fête du charolais // Ça vaut le coup d'œil

Un taureau adepte du dressage et du saut d'obstacles sera présent ce week-end à Saulieu.

Samedi et dimanche à 15 heures : il faudra être à l'heure à la Fête du Charolais car le spectacle ne durera que quelques minutes ! Votre ponctualité sera récompensée par une très belle opportunité, celle de voir évoluer Aston le taureau. Ce croisé Simmental/Charolais âgé de 10 ans et originaire du Luxembourg est élevé par Sabine Rouas, seule cavalière au monde à faire de l'équitation avec des bovins. Aston a grandi dans une écurie au milieu des chevaux : il a copié leur comportement et accepte volontiers d'être monté. En une décennie, sa propriétaire a réussi à en faire un vrai petit cheval : sauts, balades et acrobaties mais aussi spectacles, formations, animations, conférences, shootings font désormais partie de son quotidien… Le public de la Fête du Charolais aura de quoi être surpris ! La démonstration se fera en présence d'un cheval nommé Samy : ce duo effectuera des reprises de dressage et mettra en avant une belle complicité entre un bovin et un équin. Le spectacle illustrera également les différences morphologiques et de locomotion entre les deux espèces. *« Le bovin est très lourd et très lent, bien évidemment ! »*, tient à préciser Sabine Rouas, pour qui Aston est devenu un véritable collègue de travail. La popularité du taureau sur internet (près de 100 000 followers sur Facebook, plus de 26 000 sur Instagram, près de 100 000 sur Youtube et plus de 80 000 sur TikTok) donne une certaine idée de la qualité du spectacle proposé… À noter qu'une balade sera aussi réalisée le dimanche en matinée.



L'animal et sa « cavalière », Sabine Rouas.

AG

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// VOYAGE

L'agriculture au fil de leur tour du monde

Depuis août 2024, Marine Ropa et Ludovic Leibel ont tout quitté pour entamer un tour du monde. Après huit mois passés en Asie, ces voyageurs ont atterri en Australie afin de découvrir cet immense pays, tout en travaillant dans des secteurs jugés en crise. En quelques semaines, le jeune couple a expérimenté le travail en exploitation laitière de 1 200 vaches, la plantation de sapins de Noël et le fonctionnement d'une entreprise productrice de gingembre.

Originaires des Vosges et de l'Alsace, Marine Ropa et Ludovic Leibel ont quitté la France il y a un an pour entamer un tour du monde dont ils font le récit depuis leur compte Instagram et leur blog nommé Lesvadrouyeurs. Appartement, CDI en tant que manipulatrice radio et ingénieur dans le bâtiment, familles, amis… Ce jeune couple a décidé de tout plaquer pour vivre pleinement cette expérience hors normes. Après avoir arpenté l'Asie durant huit mois, puis la Nouvelle-Zélande, le duo a posé ses valises en Australie pour une durée plus longue que ce qu'ils avaient initialement imaginé.

Au milieu de 1 200 vaches laitières

« On se sent vraiment bien en Australie, d'autant plus que nous avons la possibilité de travailler et de faire des économies pour un coût de la vie qui est moins cher qu'en France », sourit Marine. Depuis leur arrivée, les voyageurs ont entrepris les démarches pour étendre leur Programme Vacances-Travail (PVT) et rester une seconde année sur le territoire australien. Les conditions sont simples : avoir moins de 35 ans et réaliser 88 jours de travaux, soit 3 mois, dans un des secteurs jugés en tension, dont le secteur agricole et la construction. *« En France, je n'avais jamais mis les pieds dans un champ, mais en Australie, il n'y a pas besoin d'avoir de l'expérience, il y a énormément d'opportunités tant que l'on est motivé et que l'on maîtrise un minimum l'anglais »*, assure Ludovic. Leur première expérience dans une giga ferme laitière de 1 200 vaches de race Prim'holstein située dans l'État du Victoria, au sud-est de l'Australie et à trois heures de Melbourne, les a fortement marqués. *« La ferme produit quotidiennement environ 15 000 litres de lait. Le protocole d'hygiène y est très strict, car il n'y a pas de pasteurisation. Le lait était envoyé dans une autre entreprise pour l'embouteillage, puis était vendu frais dans les supermarchés australiens »*, raconte Ludovic, tout en se remémorant le passage des camions-citernes qui transportent près de 50 000 litres de lait chaque jour. *« Ces camions ont parfois deux remorques à l'arrière, à tel point qu'ils se font appeler les trains sur la route ! »* Durant trois semaines, la mission du couple était essentiellement du nettoyage, entre 5 heures et 9 h 30, puis de 14 h 30 à 18 heures. *« Toute la traite était robotisée, c'était très impressionnant »*, déclarent-ils d'une même voix. En parallèle, Ludovic devait veiller à ce que les vaches qui ne souhaitaient pas aller à la traite par elles-mêmes s'y rendent. Arrivé en pleine période de vêlage, il devait également surveiller les naissances. *« Je regardais si des veaux étaient nés. Si c'était le cas, nous devions les emmener une heure après leur naissance dans un hangar dédié où il fallait leur apprendre à boire au biberon… Une expérience que nous n'aurions pas pu avoir en France ! »* Mais cette aventure, riche en apprentissage et en découvertes, s'est rapidement arrêtée. *« Nous avons fait le choix de démissionner, car le management était trop compliqué, nous n'avons jamais rencontré les propriétaires de la ferme, qui se contentaient de nous envoyer des consignes sur l'application WhatsApp, dans une conversation où nous ne pouvions jamais répondre, ce qui ne facilitait pas les échanges et le travail… »*, se désole Marine. En Australie, ces contrats dits « casual » permettent aux employés, comme aux employeurs, de cesser le contrat du jour au lendemain. *« Il n'y a aucun engagement de part et d'autre, un simple SMS est gage de démission »*, souligne la jeune femme.

29 000 sapins plantés en cinq jours

Leur second emploi, au cœur d'une plantation de sapins de Noël, fut encore plus atypique. *« Durant une semaine, nous plantions des arbres de 7 heures à 16 heures, avec une pause d'une demi-heure pour manger. Nous étions payés à l'arbre, avec un salaire minimum garanti de 17 € brut par heure et avec une taxation à seulement 15 %, du fait de notre statut casual, continue Marine. Nous pouvons nous faire virer du jour au lendemain et nous n'accumulons pas de congés payés, c'est la contrepartie pour être payé 25 % plus cher qu'un citoyen australien. »* Véritable amoureux des chiffres, Ludovic a comptabilisé le nombre de plantations effectuées et le gain final. *« En cinq jours de travail, nous avons planté près de 29 000 arbres à deux, soit l'équivalent d'une ligne droite de 38 km durant laquelle nous plantions un arbre toutes les dix secondes ! »* Selon le couple, cette expérience a confirmé leurs ressentis vis-à-vis des Australiens. *« Nous avions des barquettes de 45 ou 81 plants accrochées à notre taille, qui nous servaient à calculer le nombre d'arbres plantés. Nous notions sur notre téléphone le nombre de barquettes plantées à la journée, c'était vraiment une déclaration basée sur la confiance. En Australie, les personnes sont réellement honnêtes »*, assure Marine.

Produire du gingembre

Désormais employés dans une ferme de gingembre bio de 1,6 ha située dans l'État du Queensland, au nord-est du pays, Ludovic et Marine continuent leur découverte de l'agriculture australienne. *« Une loi protège cette production, puisque l'importation de gingembre en Australie est interdite »*, affirme Marine. Autre spécificité : le gingembre est le résultat de plusieurs multiplications. Sur place, leurs missions sont surtout dédiées à la récolte, mais aussi à la découpe et à l'emballage des gingembres. *« Une fois les multiplications effectuées, il faut trier et vérifier que la plante n'est pas malade, ou couper les bouts bruns »*, continue la jeune femme. Les gingembres tirant sur le blanc bleuté sont réservés aux restaurateurs haut de gamme, tandis que les morceaux plus traditionnels sont envoyés chez un grossiste deux fois par semaine. *« Nous sommes réellement surpris par la diversité des postes proposés ici, lancent-ils en chœur. Si tu as une bonne attitude et que tu montres que tu as envie d'apprendre, ton profil sera privilégié. Depuis que nous sommes arrivés, nous avons rencontré une personne qui a été jury dans un lycée français, une autre qui a récolté des pommes et a appris à faire du cidre, une troisième qui a travaillé dans des écuries de chevaux de course… Les choix sont infinis ! »* À l'avenir, le couple de vadrouilleurs espère avoir l'occasion d'expérimenter de nouveaux métiers, notamment dans l'hôtellerie, avant de s'envoler vers de nouvelles aventures de l'autre côté du globe, en Amérique.



Initialement manipulatrice radio et ingénieur dans le bâtiment, Marine Ropa et Ludovic Leibel enchaînent désormais les emplois dans le secteur agricole dans l'Est de l'Australie.

Léa Rochon



// MANIFESTATION

Acétamipride : des fois oui, des fois non…

Hautement symbolique, l'action menée le 14 août par la FDSEA et les JA de Côte-d'Or voulait mettre en évidence un défaut de cohérence : interdit en agriculture, l'acétamipride est pourtant largement accessible au grand public par le biais d'insecticides domestiques.

Les opérations de contrôle des prix ou des provenances de produits alimentaires dans les grandes surfaces sont un « classique » de l'action militante agricole. Pourtant, jeudi 14 août, des agriculteurs de la FDSEA et des JA de Côte-d'Or en ont fourni une variante inédite : en fin de matinée ce jour-là, une poignée de tracteurs a fait irruption sur le parking d'une grande surface de bricolage de Quetigny, sur l'agglomération dijonnaise. Devant un public interloqué et relativement nombreux en cette veille du long week-end de l'Assomption, une délégation d'une quinzaine d'exploitants agricoles a pénétré dans le magasin et s'est dirigée tout droit vers le rayon des produits de jardinage, et plus particulièrement, celui accueillant les insecticides. Ces anti-fourmis que tout un chacun utilise contre les petites bébêtes envahissantes et qui, pour certains contiennent… de l'acétamipride. Ce produit qui a fait tant de bruit, ces dernières semaines, alors que le Conseil constitutionnel se penchait sur les différents articles de la proposition de loi Entraves des sénateurs Laurent Duplomb et Franck Menonville destinée à lever un certain nombre de contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur.

L'étiquette sous le nez

Le Conseil constitutionnel avait, le 8 août, censuré les articles 2 et 8 de cette loi, prévoyant notamment l'autorisation de l'usage de l'acétamipride. Si la loi a bien été promulguée le 11 août, elle ne prévoit donc pas la réautorisation de ce produit phytosanitaire. Un choix qui soulève l'incompréhension d'une bonne partie du monde agricole, alors que l'usage de ce même produit est autorisé ailleurs en Europe. Au-delà de cette distorsion, les manifestants voulaient insister sur le fait que cet insecticide est aussi en vente pour le grand public sans que cela ne choque personne. Il faut reconnaître qu'en tant que client lambda, on ne regarde pas toujours la composition des produits d'utilisation courante que l'on achète. Alors les agriculteurs ont choisi de nous mettre ces étiquettes sous le nez… et aussi sous les fenêtres du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (Marie-Guite Dufay, sa présidente, s'étant félicitée de la censure partielle du texte de loi) et sur les façades des permanences de deux députées de Côte-d'Or, Océane Godard et Catherine Hervieu ayant voté contre la loi Duplomb.

Géométrie variable

C'est contre une indignation à géométrie variable que la FDSEA et les JA 21 ont voulu mobiliser ce jour-là, comme l'explique Antoine Carré, président de la FDSEA 21 : *« la loi Duplomb a été instrumentalisée. En Côte-d'Or, il n'y a pas de betteraves, et pas de noisettes, donc on n'utilise pas d'acétamipride, sauf que, par principe, si ce produit est autorisé ailleurs en Europe, il doit l'être chez nous. PAC, ça veut dire Politique agricole commune, donc, les règles doivent être les mêmes pour tout le monde. »* Au-delà de l'acétamipride, certains produits collectés dans les rayons de la grande surface de bricolage comportaient aussi de l'imidaclopride, un insecticide interdit en agriculture depuis 2017…

Berty Robert



Vers 11 heures, les tracteurs ont fait irruption sur le parking de Leroy-Merlin à Quetigny.



Dans les rayons, les agriculteurs ont vérifié la composition de certains produits insecticides comprenant, parfois, de l'acétamipride.

Un ricochet sur la filière d'engraissement bovins

Josselin Laligant est éleveur bovin bio en Côte-d'Or. Lui aussi était de la manifestation du 14 août, pour une raison bien précise : ***« Sur cette question de l'acétamipride on pense aux cultures végétales, mais on oublie que l'impact que la suppression de cet insecticide pourrait avoir sur les productions de betteraves sucrières affectera aussi l'élevage bovin, notamment dans le grand Est qui est un bassin d'engraissement. Il y a de nombreux engraisseurs qui comptent sur la pulpe de betterave pour nourrir leurs broutards. Si on fragilise la filière betteravière, par ricochet, on atteint aussi la filière viande de tout le nord-est de la France ».***

// SYNDICALISME

Du plomb dans l'aile

La loi Duplomb est arrivée à bon port mais non sans mal et avec quelques plumes en moins… Le président de la FDSEA analyse la situation.



Antoine Carré n'admet pas qu'une loi puisse être remise en cause par une pétition.

« Même avec des règles démocratiques et le vote des députés, dans le monde d'aujourd'hui, une loi peut être foutue en l'air ou démontée par une pétition urbaine. C'est quand même incroyable ! ». Antoine Carré ne digère pas la non-réintroduction de l'acétamipride, alors que toute l'Europe l'utilise, y compris les particuliers français. Pour le président de la FDSEA de Côte-d'Or, *« il n'y a aucun gouvernement dans ce pays »* : *« il n'a pas de pouvoir, il ne sert à rien, nous le voyons bien ici. Cette fameuse pétition signée par des extrémistes militants et des personnes qui n'y connaissent rien a pris le dessus ! Derrière ça, neuf personnes au Conseil constitutionnel ne veulent pas faire de vague et balayent d'un revers de main cette loi ! »*. L'acétamipride, appliquée sur des noisettes et des betteraves, n'est pas utilisée dans le département. Et pourtant, ce sujet tenait beaucoup à cœur au représentant du syndicat côte-d'orien : *« en effet, c'était plus que symbolique pour nous. Si nous n'arrivons pas à réautoriser l'acétamipride alors qu'elle est autorisée partout ailleurs, je me dis que c'est perdu d'avance pour les autres molécules. De toute façon, maintenant, pour savoir si une molécule est dangereuse ou non, il s'agit de la médiatiser et de faire une polémique dessus. Toute la France est gouvernée ainsi, c'est regrettable… Cette situation est usante. Nous subissons déjà les contraintes d'interdiction sans solution, nous subissons aussi les transpositions de normes à la française et c'est à nous, agriculteurs, d'expliquer la bêtise de notre pays ! »*.

Des actions en perspective

Antoine Carré ne s'arrête plus : *« le ras-le-bol est général, plein de collègues m'appellent et m'en font part. Nous avons l'impression d'être toujours pointés du doigt, d'être toujours les méchants, les pollueurs… Il est vraiment pénible de devoir se justifier en permanence »*. Dans une telle atmosphère, difficile de tirer du positif de cette loi Duplomb : *« rappelez-moi dans quelques jours, peut-être que j'en verrai… En théorie, cette loi apportera de gros avantages pour certains éleveurs, avec une augmentation des seuils ICPE et de la simplification pour le montage de ces projets. Sur l'eau, il est censé y avoir des avancées, mais je me réserve un droit de vigilance quand je vois la tournure des événements. Quand j'étudie les dossiers en profondeur, j'ai l'impression que nous avons le droit de faire une réserve hydrique là où il n'y a pas d'eau. J'espère me tromper. Et même si nous y arrivons, rien ne dit qu'il n'y aura pas une pétition qui s'opposera à une réserve ou à un étang… »*. Antoine Carré en veut également beaucoup aux médias : *« les journalistes ont une grande part de responsabilité dans tout ça. Cette pétition, si elle a si bien marché, c'est aussi à cause d'eux. Entre tous les problèmes sanitaires de l'élevage et les cours catastrophiques des céréales, nous n'avions vraiment pas besoin de ça. On continue à nous faire chier, on marche sur la tête encore bien plus qu'il y a deux ans, il est temps de montrer les dents. L'A6 va y avoir droit, nous allons la bloquer une semaine quand nous aurons le temps ! »*.

AG

// JOB DATING

« La conclusion d'une année de travail »

Ce mardi 19 août, France Travail a accueilli cinq domaines viticoles et près d'une centaine de demandeurs d'emploi pour les vendanges.



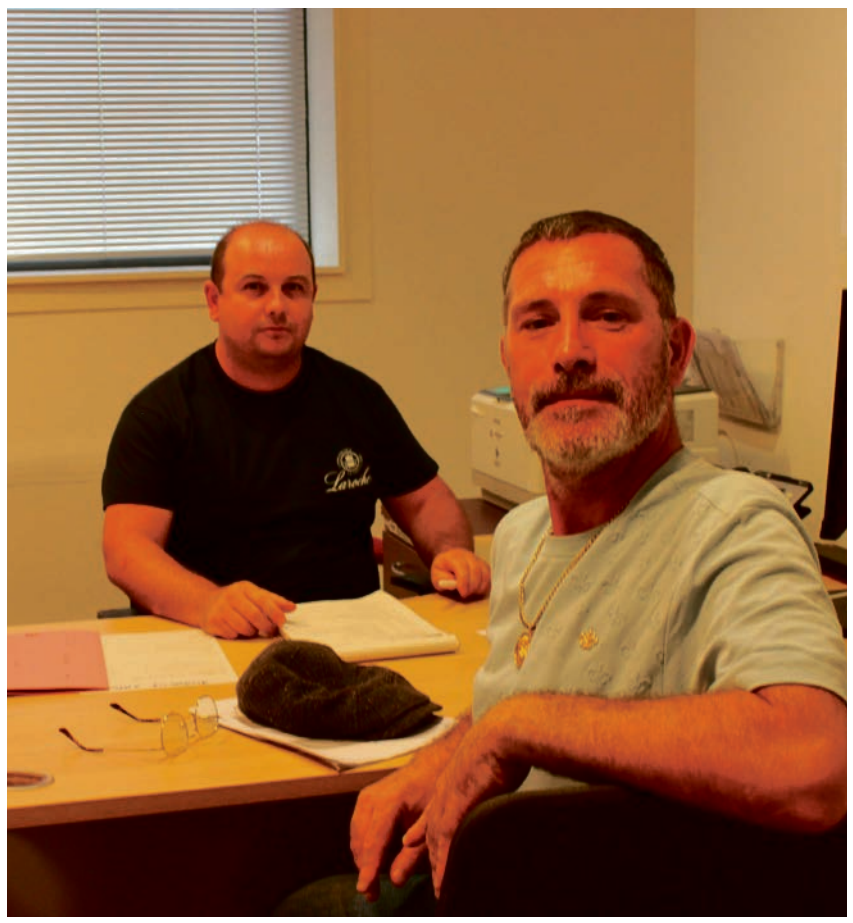
Un entretien d'embauche avec la responsable du domaine William Fèvre.

C'est dans le hall de France Travail qu'une centaine de demandeurs d'emploi font la queue en espérant décrocher un poste de vendangeur dans les cinq domaines viticoles icaunais présents. Yves Hutin, directeur territorial France Travail Yonne, accompagne les nouveaux entrants à émarger avant de passer en entretien d'embauche. *« Nous réalisons depuis plusieurs années cette journée en collaboration avec l'Anefa, les domaines viticoles, des prestataires et AVE 89, afin de faire découvrir tous les métiers de la vigne à des demandeurs d'emploi »*, affirme-t-il. Cette année, 105 postes sont à pourvoir et les domaines viticoles sont prêts à beaucoup de concessions pour recruter. *« De nombreux points de ramassage ont été mutualisés par les viticulteurs afin de permettre aux demandeurs d'emploi de ne pas être freiné par la mobilité. Certains d'entre eux proposent également des casse-croûte, des primes au panier, et depuis près de quatre ans, les demandeurs d'emploi peuvent cumuler le RSA avec les salaires de vendangeurs »*, détaille Yves Hutin. En contrepartie, les viticulteurs attendent *« des personnes en bonne forme physique, car le travail de la vigne est tout de même un job manuel et physique, bien évidemment des personnes constantes et disponibles immédiatement »*, ajoute-t-il. En regardant les allées et venues au sein du hall, Yves Hutin confie que les demandeurs d'emploi sont souvent des *« personnes très éloignées de l'emploi et que ça peut permettre de faire naître des vocations au métier de la vigne et les encourager à revenir vers l'emploi »*, souhaite-t-il. Un peu plus loin, dans l'un des bureaux, Ludovic Barat, associé du domaine Barat et France Lahutte, animatrice de l'Anefa attendent, optimistes, les potentiels futurs vendangeurs. *« Ça fait plaisir de voir du monde et de revoir des têtes que nous connaissons. Nous avons un noyau dur, mais cette journée nous permet d'avoir un complément de main-d'œuvre. On est contents parce qu'on a la chance de garder, chaque année, un esprit de camaraderie entre chaque saisonnier »*, avoue le viticulteur.

« Il y a toute une famille qui est recherchée »

Ludovic Barat, au bureau de France Travail, ajoute, *« ce n'est pas simplement le cueilleur que nous recherchons, il y a aussi les petites mains, les conducteurs d'engin, finalement c'est toute une famille qui est recherchée »*. Le viticulteur se rassure, l'année semble en tout cas très bonne pour réussir le millésime. *« Nous avons des vendanges très qualitatives, nous pouvons le dire aujourd'hui, car avec les technologies de laboratoire, maintenant, on peut le savoir. Et puis le chemin a bien continué toute l'année, on espère juste un peu de pluie pour terminer en beauté. L'apport d'eau serait la conclusion »*, exprime-t-il en touchant du bois. De l'autre côté des murs, CV en main, Nathanaël, tente sa chance cette année pour intégrer les rangs viticoles. *« Je suis en reconversion professionnelle et je suis intéressé par les métiers manuels, alors je me dis que cela peut être une belle expérience. J'aime travailler au contact de la nature, c'est comme un retour aux sources »*, témoigne-t-il. Âgé de 25 ans, Nathanaël est volontaire et à l'impression d'avoir été repéré. *« Les viticulteurs m'ont dit que j'avais un profil intéressant, alors je suis satisfait. Normalement, ils sont censés me recontacter la semaine prochaine pour commencer la vendange du crémant »*, ajoute-t-il, tout sourire. Un peu plus loin, Yoann, revient aux essentiels. *« Chaque année, je fais les vendanges, c'est une passion ! J'ai récemment obtenu le diplôme de la taille de la vigne au CFPPA, et si tout va bien, j'aimerais me lancer dans cette voie »*, conclut-il, avant d'entrer dans le bureau du domaine Laroche.

Charlotte Sauvignac



Un demandeur d'emploi en entretien avec Anthony Blescher, chef de culture du domaine Laroche.



// JEUNES AGRICULTEURS

Si si, c'est bien lui !

Le président de JA21 est disc-jockey à ses heures perdues. C'est même lui qui sera aux platines ce samedi soir lors de la fête départementale.



Antoine Duthu, alias DJ Toinou, mettra l'ambiance chez les JA de Montbard-Venarey.

Le programme complet de la fête d'Hauteroche circule sur internet depuis plusieurs semaines (voir encadré). Une ligne nous interpelle tout de suite en le consultant : le concert de samedi indique la participation d'un certain « DJ Toinou ». Le surnom d'Antoine Duthu, le président des JA21, est justement *« Toinou »*. Nous le contactons pour avoir confirmation : le disc-jockey de samedi, c'est bien lui ! L'agriculteur de Francheville exerce cette activité depuis une dizaine d'années. Entre dix et quinze soirées sont animées chaque été. Cet éleveur ovin est fan de musique et a toujours pris plaisir à *« composer »* : *« Tout a réellement commencé le jour de mon 20e anniversaire. On m'avait offert un super cadeau avec du matériel de DJ. À l'époque, cela faisait un petit moment que j'y pensais… J'ai vraiment adoré. Depuis, j'ai continué et mon équipement s'est étoffé »*, confie le Côte-d'Orien de 32 ans.

Aucun favori

Malgré plusieurs minutes d'insistance au téléphone, Antoine Duthu ne nous livre aucun chanteur ni groupe préféré : *« j'aime vraiment tout, aussi bien du récent que de l'ancien. Là, tout de suite, maintenant, il m'est impossible de citer quelqu'un en particulier ! »*. Lors d'une soirée, *« DJ Toinou »* n'a pas non plus de style prédéfini : *« non je n'ai aucune spécificité. Mon challenge est de m'adapter au mieux au public que j'ai devant moi, c'est une des exigences de l'activité que j'aime le plus. Des musiques qui marcheront un jour donné ne rencontreront pas forcément le même succès lors du rendez-vous suivant. Encore une fois, il faut s'adapter en permanence »*. Petite question pour terminer : va-t-on directement travailler en rentrant d'une soirée, au petit matin ? *« Non, on va directement se coucher ! »*, répond l'intéressé, en précisant que toutes ses soirées ont lieu pendant la période estivale : *« je ne pourrai pas le faire en hiver, cela poserai forcément problème avec les agnelages ! Cette douzaine de soirées pendant la belle saison est un bon compromis avec le métier d'agriculteur, pour exercer cette passion en parallèle. D'ailleurs, cette fréquence me convient totalement, je n'en ferai pas davantage »*.

AG

Le programme de la fête

Samedi

14 heures : ouverture du site, 14 h 30 : présentation des différentes races bovines, 16 h 30 : battage à l'ancienne, 17 heures : début des concerts, 18 heures : 1re manche de C15, 20 heures : deuxième manche, 21 heures : 3e manche, 21 heures-2 heures : concert, restauration, buvette.

Dimanche

10 heures : ouverture et présentation des C15, 10 h 15 : 1re manche C15, 10 h 30 : 1re manche moiss'batt cross, 11 heures : battage à l'ancienne et inauguration, 11 h 15 : 2e manche C15, 14 heures : battage à l'ancienne, 14 h 30 : 2e manche de moiss'batt cross, 15 h 15 : 3e manche de C15, 16 heures : finales de C15, 16 h 30 : finale de moiss'batt cross, 16 h 45 : battage à l'ancienne, 17 h 30 : tour d'honneur des C15, 18 heures : fermeture.

Tout au long du week-end : restauration-buvette, ferme pédagogique, exposition matériels, marché de producteurs, structures gonflables, animations enfants, exposition tracteurs anciens, balades en calèche et poney, démonstrations de tonte de mouton et tricot, démonstrations de chiens de troupeau, spectacle équestre.

Une fête très musicale : Antoine Duthu débutera à minuit samedi ! Auparavant, trois groupes musicaux locaux se seront préalablement produits : Nosika dès 18 heures, Lunar Fuzz à 20 heures puis Skip Class à partir de 22 heures.

// EN BREF

// Yonne

DDT Focus sur les contrôles en élevage

La DDT de l'Yonne renouvelle une invitation à un contrôle pédagogique en exploitation agricole concernant, cette fois-ci, l'élevage. Le mardi 9 septembre prochain, à partir de 10 heures, les éleveurs sont donc invités à participer à cette session d'échange qui portera sur les réglementations et les différents contrôles des animaux d'élevages. À titre d'exemple, les agents présents sur place pourront échanger autour des règles d'identification des animaux d'élevage (IPG), les règles liées au bien être animal et au « paquet hygiène », ainsi que la conditionnalité des aides Pac. C'est sur l'exploitation du Gaec de Chassigny, 37 Rue de la Croix Pieuchot à Avallon que la réunion aura lieu, en présence des agents en charge des contrôles de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

// Saône-et-Loire

Festivités Randonnée, vieux tracteurs et labours à l'ancienne dans le Morvan

L'association Les Vieilles Mécaniques Morvandelles et le Comité des fêtes de La-Chapelle-au-Mans, en Saône-et-Loire, près de Bourbon-Lancy, organisent une marche pédestre, samedi 30 août dès 8 heures. Le repas La Treuffe en Fête sera possible à partir de midi et le soir. À 14 heures, concours de labour à l'ancienne, et sur toute la journée : exposition et démonstration de matériels d'antan, battage d'autrefois. Il y aura aussi des animations, un marché du terroir, des promenades équestres, un château gonflable et buffet /buvette toute la journée.

Renseignements au 06 82 46 02 00.

// SOLIDARITÉ

Producteurs, vos surplus ont de la valeur !

La Banque alimentaire de Bourgogne et Solaal BFC proposent à des producteurs d'aller glaner sur leurs champs des produits agricoles qui n'auraient pas été récoltés.



L'action Cueillettes et Cagettes en Val de Saône est coorganisée par l'association du don agricole Solaal BFC, la Banque alimentaire et la Communauté de communes Auxonne, Pontailler Val de Saône (21). Elle s'adresse à tous les producteurs de la zone qui se retrouvent avec des produits hors calibre, non vendables ou restés sur pied (fruits, légumes, légumineuses…) Les producteurs concernés peuvent faire don de ces produits pour des associations qui œuvrent dans la lutte contre la précarité alimentaire. Le don de ces produits ouvre d'ailleurs droit à une déduction fiscale égale à 60 % de la valeur du don. De plus, si vous n'avez pas vous-même le temps de récolter, des équipes de bénévoles peuvent intervenir pour glaner directement sur vos parcelles. Une pratique sécurisée réalisée en accord avec les producteurs et encadrée par une convention de glanage. Le fonctionnement est très simple :

- le producteur identifie ses produits disponibles (invendus, surplus, non récoltés) ;
- vous contactez Solaal qui s'occupe de proposer le don aux associations du territoire, au numéro suivant : 06 17 17 46 84, par mail : bourgongefranchecomte@solaal.org ou en scannant le QR code dans l'illustration de cet article ;
- la collecte ou le glanage des produits est organisée ;
- le producteur reçoit une attestation de don permettant la déduction fiscale.

Ainsi, vous lutterez contre la déperdition de produits alimentaires et ferez œuvre d'une réelle solidarité.

Berty Robert

// CHÂTEAU-CHINON

58 Tu veux faire quoi plus tard ? Laboureur !

Le concours de labour organisé par les JA du canton de Château-Chinon le 15 août, cumulait un panorama de carte postale, une ambiance des plus festives… et sans doute le record du plus jeune participant de la Nièvre.



JA Nièvre

Concurrents et élus locaux réunis pour la traditionnelle photo de groupe.

C'est vendredi 15 août que les Jeunes Agriculteurs (JA) de Château-Chinon ont organisé leur concours de labour à Montigny-en-Morvan, sur une parcelle mise à disposition par Fabrice et Michel Prévotat. Convivialité et soleil éclatant étaient aux rendez-vous ce qui était un très bon début. La suite de la journée n'a pas démenti cette introduction encourageante ! Il faut dire que l'évènement avait un petit caractère exceptionnel : la commune n'avait plus accueilli de concours de labour depuis vingt ans. Les habitants et les visiteurs qui se sont rendus à la fête étaient ravis de retrouver cet événement, avec, en prime, une vue panoramique depuis la parcelle, où quelques pentes ont donné du fil à retordre à certains concurrents. Il faut bien corser un peu l'exercice, sinon, où serait le plaisir ?

De plus en plus jeunes…

Le plateau était plutôt relevé avec 16 participants inscrits, répartis entre 8 charrues et 8 brabants, et tous originaires du canton de Château-Chinon. Ils ont montré leur savoir-faire et leur motivation. Et comme la valeur n'attend pas le nombre des années, figurez-vous que parmi les compétiteurs, on trouvait Maxime Prévotat, âgé de seulement… 7 ans ! Dans une ambiance chaleureuse (ce qui n'était pas le moindre des exploits, vu les températures caniculaires de cette journée) le public venu en nombre a rendu hommage à la belle implication des JA pour la réussite de ce concours, ponctué de deux repas, le midi et le soir. Pour l'équipe organisatrice, le prochain rendez-vous est déjà fixé : la finale départementale de labour sur le canton, prévue en décembre.

Berty Robert, avec Camille Deroche



Maxime Prévotat, le plus jeune concurrent de ce concours, a seulement 7 ans. Il a reçu l'aide précieuse de son papa, Fabrice Prévotat. Il s'est classé 7e : ça promet !

Les classements

Charrue :
- 1er : Simon Boulenger (qualifié pour la finale départementale)
- 2e : Gabriel Boulin
- 3e : Mathieu Prévotat
- 4e : Maxence Verrier (qualifié pour la finale départementale)
- 5e : Florian Prévotat
- 6e : Maxence Prévotat
- 7e : Maxime Prévotat
- 8e : Lucas Courault

Brabant :
- 1er : Benoît Buchli (qualifié pour la finale départementale)
- 2e : Baptiste Courault
- 3e : Maxence Devouard
- 4e : Florent Devouard
- 5e : Jules Buteau
- 6e : Louis Fléty (qualifié pour la finale départementale)
- 7e : Louis Lauferon
- 8e : Enzo Boussard

// JEUNES AGRICULTEURS

58 Nouveau bureau à Saint-Benin-d'Azy

Les JA de Saint-Benin-d'Azy ont tenu leur assemblée générale le 24 juillet, avec l'élection du nouveau bureau. Il se compose désormais de : Amandine Coichot, présidente ; Chloé Berton, vice-présidente ; Pauline Serzins, secrétaire et administratrice ; Camille Cuchet, secrétaire adjointe ; Léo Malatrat, trésorier ; Quentin Lucier, trésorier adjoint. Pour ce premier mandat en tant que présidente du groupe syndical, Amandine Coichot stipule : *« Autrefois trésorière de l'ancien bureau, cela me tenait à cœur de prendre plus de responsabilités afin de prouver que les JA du canton sont là. Je vais essayer de faire de mon mieux afin d'insuffler, avec le nouveau bureau et les adhérents, une nouvelle dynamique. En effet, notre groupe voudrait s'engager un peu plus activement dans la vie du canton, notamment avec la tenue d'un jugement de bétail en hiver, mais aussi par d'autres événements un peu différents »*. Sur ce dernier point, Amandine pointe que les réflexions sont encore embryonnaires. Elle poursuit : *« Outre les festivités, il nous semble particulièrement primordial de montrer à tous que les jeunes s'engagent dans le monde agricole et qu'elle a donc un avenir. En effet, notre groupe rassemble environ 15 personnes d'une vingtaine d'années en moyenne. Ainsi, si le futur peut sembler lointain, nous l'écrivons tous les jours au travers de l'entraide et de la solidarité que nous nous apportons mutuellement. Certes, pour le moment nous sommes une bande de copains, mais nous serions ravis d'accueillir de nouveaux venus pour élargir nos connaissances »*.



JA de Saint-Benin d'Azy

Le nouveau bureau des JA de Saint-Benin-d'Azy élu en juillet.

Chloé Monget

Renseignements : Amandine Coichot au 07 65 88 40 04.



// ENVIRONNEMENT

39 Quand les sols parlent, l'agriculture écoute...

De quoi sont faits les sols ? D'où viennent-ils ? Comment évoluent-ils ? Pour répondre à toutes ces questions, le Réseau de mesure de la qualité des sols (RMQS) mène sa deuxième campagne. Dans le Jura, comme partout en France, pédologues et techniciens creusent, observent, carottent et analysent pour révéler l'état de santé des sols…

Lancé au début des années 2000 et coordonné par l'Inrae, le Réseau de mesure de la qualité des sols (RMQS) suit l'évolution physique, chimique et biologique des sols agricoles, forestiers et naturels. Tous les 15 ans, les équipes reviennent sur 2 240 points répartis tous les 16 km sur le territoire national, y compris en outre-mer. Certaines zones, notamment en haute montagne ou en Corse, ne sont accessibles qu'à dos de mulet. En Bourgogne Franche-Comté (BFC), 422 sites font l'objet d'un suivi dans ce cadre. Récemment, Morgan Curien et Jean-Michel Antoine, pédologues à la Chambre régionale d'agriculture BFC, étaient dans le Jura, dans une pâture à Mathenay, près d'Arbois, pour ausculter le sol de cette parcelle. *« Grâce au GPS, nous revenons exactement au même endroit que lors de la première campagne, au centimètre près,* précise Morgan Curien. *Cela nous permet de mesurer avec précision les changements intervenus en quinze ans ».*

Levier de résilience

Dès le matin, ils ont creusé une fosse pédologique profonde d'environ 1,20 mètre, afin d'exposer pour les étudier les différentes couches du sol. Les pédologues observent la structure, la texture, la porosité, les galeries de vers de terre, les traces laissées par les racines, la forme des agrégats, etc. Les variations de couleur apportent aussi de précieuses informations et révèlent la présence de ferromanganèse, de mâchefer ou au contraire de substrat déferifié. Un test à l'acide chlorhydrique révèle la présence éventuelle de calcaire. Autour de la fosse, 25 carottages sur un mètre de profondeur complètent le diagnostic. Les échantillons sont envoyés dans différents laboratoires pour analyses chimiques (pH, produits phytosanitaires, métaux lourds, polluants industriels, microplastiques), biologiques (ADN de bactéries et champignons) et physiques (granulométrie). Ils rejoignent ensuite le Conservatoire européen des échantillons de sol à Orléans, véritable mémoire des sols français.

Comprendre le sol pour mieux le gérer

« Ces observations nous racontent l'histoire du sol, son origine, mais aussi son évolution depuis des millénaires, explique Morgan Curien. *Toutes ces analyses permettront entre autres de déduire la réserve utile en eau, mais aussi sa capacité à stocker du carbone. En général, un sol est composé pour moitié de terre, de 25 % d'air et autant d'eau »* Cette deuxième campagne permet de mesurer les évolutions des sols depuis 15 ans. *« On retrouve aujourd'hui des polluants et des microplastiques partout, même en pleine forêt ou en haute montagne,* alerte Morgan Curien. *En zone agricole, nous relevons fréquemment des traces de médicaments provenant principalement des épandages de boues de stations d'épuration ».* L'intérêt croissant de la pédologie en agriculture traduit une prise de conscience accrue de la complexité et du rôle central des sols dans la performance agronomique et sa pérennité. Les propriétés physico-chimiques et biologiques conditionnent fortement la productivité d'un sol. Le résultat de l'étude sera envoyé aux exploitants qui ont mis leurs parcelles à disposition, ce qui leur permettra de mieux connaître les terres sur lesquelles ils travaillent : réserve utile en eau, fertilité chimique et biologique, profondeur des éléments nutritifs, etc. Ces informations permettent d'adapter les pratiques culturales pour piloter au mieux, voire améliorer, leur fertilité.



Morgan Curien et Jean-Michel Antoine sondent le sol jurassien dans le cadre du RMQS.



Les différentes strates du sol révèlent l'histoire et la composition de la parcelle.

Sébastien Closa

// CONCOURS

21 L'innovation agricole trouve à s'exprimer

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne lance la troisième édition de ses Talents de l'Innovation. Vous avez jusqu'à fin septembre pour déposer une candidature.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et le Village by CA Champagne-Bourgogne annoncent le lancement de la 3e édition des Talents de l'Innovation. Un concours unique qui vise à soutenir et valoriser l'innovation sous toutes ses formes sur le territoire et quel que soit le secteur. L'innovation, c'est le moyen de répondre aux grands enjeux économiques, sociaux, sanitaires ou environnementaux. Dans cet esprit, ce concours met en valeur une grande diversité de domaines d'activité à travers différentes catégories : agriculture, viticulture, artisanat, commerce, entrepreneuriat, milieu associatif et start-ups. Chaque projet sélectionné témoigne de la richesse et de la transversalité de l'innovation sur notre territoire. Il est possible de déposer une candidature jusqu'au 30 septembre, en remplissant un formulaire en ligne sur l'adresse suivante : https://dijon.levillagebyca.com/talents-de-linnovation/formulaire-talents-de-linnovation/

Amélioration, audace…

Parmi les catégories en lice, celle des agriculteurs et viticulteurs mérite toute votre attention : elle permet de présenter des projets liés à l'amélioration des sols, des process ou de la production. Mais aussi tout ce qui concerne l'intégration de pratiques, produits ou outils innovants qui transforment votre quotidien. Ou bien encore, des démarches inspirantes alliant tradition, technologie et audace. Les trophées seront décernés lors d'une soirée dédiée prévue le 25 novembre à Dijon. À la clé, pour les lauréats : une mise en avant sur les réseaux sociaux du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et du Village by CA Champagne-Bourgogne (LinkedIn, Instagram, Facebook, Twitter, YouTube), une valorisation dans la presse régionale, économique et agricole, et la réalisation d'une capsule vidéo.

D'après communiqué



Vous avez jusqu'au 30 septembre pour déposer une candidature à cette 3e édition des Talents de l'Innovation.



// AIDES PAC

Une stabilité qui masque d'importantes évolutions

La définition des Politiques agricoles communes suscite d'importants débats et donne lieu à des arbitrages délicats. C'est encore le cas pour la Pac qui entrera en vigueur après 2027. Mais pour l'heure, regardons dans le rétroviseur afin de voir comment notre région a bénéficié de la Pac 2015-2022. Aujourd'hui, premier épisode de cette série : le contexte général et un focus sur les aides couplées végétales.

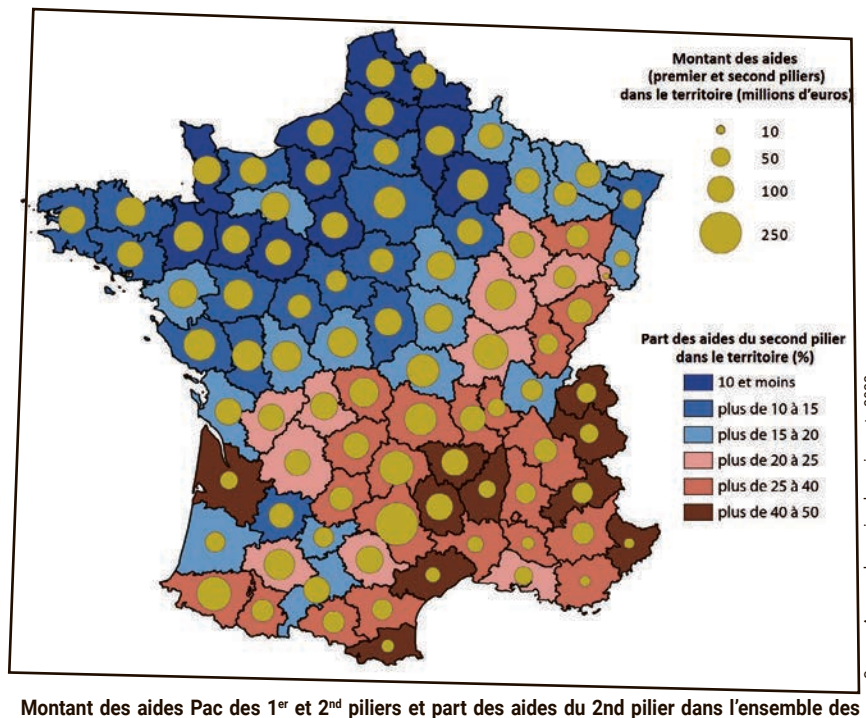
Agreste, l'organisme de statistiques agricoles français, a publié récemment un bilan sur la manière dont la Politique agricole commune (Pac) 2015-2022 avait bénéficié à l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Un coup d'œil dans le rétroviseur instructif sur lequel Terres de Bourgogne vous propose de revenir en trois épisodes. Première partie cette semaine avec le contexte général et un focus sur les aides couplées végétales. Quelques éléments de contexte général pour commencer : en 2021, la Pac représentait plus du tiers du budget de l'Union européenne (UE) : 55 milliards d'euros, dont 9 milliards pour la France, première bénéficiaire dans l'UE. Dans ce cadre, les exploitations agricoles de BFC (en dehors des exploitations viticoles) ont pleinement bénéficié des aides Pac, du fait de la présence d'un élevage bovin important, de la taille moyenne importante des exploitations, d'une zone éligible à l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) couvrant une forte proportion du territoire et, dans une moindre mesure, d'une bonne mobilisation des aides aux protéagineux et soja, ou de l'aide à la conversion en agriculture biologique (AB).

La BFC, seconde région de France

En 2022, la BFC se plaçait au 2e rang des régions françaises métropolitaines (derrière Auvergne Rhône-Alpes) pour le montant total moyen des aides versées à chaque bénéficiaire au titre du premier et du second pilier (1). Les déclarants de BFC représentent 6 % des bénéficiaires de France mais 9 % des montants. En moyenne, un déclarant de notre région perçoit 43 000 € d'aide contre 30 000 € en France. Les exploitants régionaux ont profité d'une taille moyenne de leur exploitation importante (SAU déclarée). Entre 2015 et 2022, l'aide moyenne perçue par un exploitant de BFC a progressé de 20 %, de 13 % au titre du premier pilier et de 52 % au titre du second pilier. Au titre du 1er pilier, le montant des aides versées en région a progressé de 0,8 million d'euros alors que le nombre de bénéficiaires diminuait de 2 255 exploitations. Pour le 2nd pilier, le montant versé a augmenté de 46,9 millions d'euros, pour une réduction de 83 déclarants. Si la région a subi les effets de la convergence des aides de Droit à paiement de base (DPB), la revalorisation du paiement redistributif les a compensées au titre du 1er pilier. Concernant le 2nd pilier, la progression est à mettre au compte des aides à la Conversion en agriculture biologique (CAB) et aussi du dispositif d'assurance récolte.

Évolutions contrastées des aides

Sur la période 2015-2022, le montant total des aides découplées versées en région est resté stable avec 487 millions en 2022, alors que le nombre de bénéficiaires était en décroissance. Cela correspond à un accroissement net de 3 000 € par exploitation (soit + 13 %). La disparition d'un certain nombre d'exploitations s'est accompagnée d'un accroissement de la taille d'autres, qui restaient actives. Cependant, la stabilité du montant total masque en fait des évolutions plus contrastées des différentes aides constituantes. La convergence des aides au titre du DPB demandée par l'UE s'est traduite en BFC par une érosion des DPB entre 2015 et 2018. Toutefois, les nouveaux DPB sont revalorisés à une valeur moyenne définie nationalement (128 € en 2022), ce qui a atténué la baisse du montant des DPB régionaux. En outre, ce mouvement n'a pas été uniforme par département en fonction des valeurs historiques. Les départements de grandes cultures ont été impactés négativement (l'Yonne) et ceux de prairies ont profité de la revalorisation du montant des DPB (le Doubs). Ainsi, en région le montant moyen des DPB a atteint 110 €/ha (114 €/ha en France), 114 € dans l'Yonne et 107 € dans le Doubs. Dans l'Yonne, le montant a baissé de 24 € sur la période alors qu'il a progressé de 3 € dans le Doubs. La forte progression des aides du paiement redistributif, qui ont augmenté de 83 %, a permis de maintenir le montant des aides découplées malgré la baisse des DPB. En effet entre 2015 et 2016, la valeur a doublé, passant de 25 €/ha à 49 €/ha. Le paiement vert, 2e poste en montant des aides découplées, est resté relativement stable sur 2015-2022 avec une hausse de 2 %, nonobstant la réduction du nombre de bénéficiaires. Sur cette période également, le paiement en faveur des jeunes agriculteurs (JA) aura été en nette progression (+ 33 %) avec un montant de 5,5 millions d'euros en 2022, soit une moyenne de 3 160 € par bénéficiaire.



Source : Agence de service des paiements-2022

Montant des aides Pac des 1er et 2nd piliers et part des aides du 2nd pilier dans l'ensemble des aides, par département (sauf Île-de-France, région).

Berty Robert, avec Agreste

(1) : Le premier pilier de la Pac concerne principalement les aides directes aux agriculteurs, qui visent à leur donner un revenu minimal garanti. Elles sont aujourd'hui pour la plupart « découplées » : elles ne dépendent pas du type de production, mais de la surface au sol ou du nombre de têtes de bétail que possède l'exploitant. Le second pilier vise à maintenir le dynamisme socio-économique des territoires ruraux. Il finance un large panel de mesures, allant de l'agriculture biologique à l'assurance récolte, en passant par l'ICHN et les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

Les aides couplées végétales

Entre 2015 et 2022, l'enveloppe des aides couplées végétales délivrée en BFC a progressé (+ 60 %) et a atteint 14,7 millions d'euros en 2022. Dans le panel d'aides couplées végétales proposées, la BFC a mobilisé plus particulièrement cinq dispositifs.

- **L'aide à la production de légumineuses fourragères a été souscrite par 3 600 exploitations (9 % des exploitations bénéficiaires françaises) pour 12 % de l'enveloppe. Avec plus de 8 millions d'euros distribués, il s'agissait aussi de la première aide couplée végétale en termes de montant. Sur la période, le nombre de bénéficiaires et le montant total régional ont fait plus que doubler.**
- **L'aide aux protéagineux (pois, féveroles, lupin, lentilles…) utilisée par 1 800 exploitations en région (8 % des bénéficiaires de France) pour 10 % de l'enveloppe nationale, a correspondu, en montant, à la deuxième aide couplée végétale régionale. Sur la période considérée, sa mobilisation a progressé plus nettement en montant (+ 40 %) qu'en nombre de bénéficiaires (+ 10 %), en lien avec une progression des surfaces en protéagineux chez les exploitants trouvant de l'intérêt pour ces cultures. En 2020, la surface en protéagineux était au plus haut en région avec 44 000 ha, cela correspondait aussi à un pic de ces aides dédiées. Face aux difficultés pour conduire ces cultures avec la lutte contre les ravageurs et maladies, la sensibilité de la fleur aux intempéries, ces surfaces ont décliné depuis et n'atteignaient plus que 29 000 ha en 2022.**
- **L'aide à la production de soja, avec plus de 2 100 exploitations qui y ont souscrit. BFC représentait 16 % des bénéficiaires de France à cette aide pour 21 % du montant national. Sur la période, la surface en soja a progressé avec un maximum en 2020 (à 38 500 ha).**
- **L'aide à la production de chanvre a été mobilisée à hauteur de 14 % de l'enveloppe nationale et les exploitations régionales (170) représentaient 13 % des exploitations de France. Entre 2015 et 2022, la surface en chanvre textile et industriel a augmenté en BFC avec un maximum en 2018 (soit 2 660 ha).**
- **L'aide à la production de semences de légumineuses fourragères a été mobilisée par 170 exploitations, soit 9 % des exploitations de France, pour 11 % de l'enveloppe. Son montant est resté stable (365 000 € en 2022).**

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2025

PRÉPAREZ L'OUVERTURE DE LA CHASSE



CROC CHIEN ACTIF PLUS 28/15

Aliment apportant les nutriments nécessaires pour des chiens ayant une activité modérée à forte.

Le sac de 20 kg vendu à la palette de 36 sacs soit 1,30 € le kg.
Existe aussi en Maintenance 25/10 ou Énergie 30/16.

Prix dégressif à partir de 5 palettes

Gamm vert

Offre valable jusqu'au 30 Septembre 2025, uniquement dans les magasins Gamm Vert de l'Alliance BFC. Hors programme de fidélité Gamm Vert. Voir conditions en magasin.

ARNAY LE DUC (21) • AUXONNE (21) • BEAUNE (21) • BLIGNY/OUCHE (21) • CESTRES (21) • MARCILLY/TILLE (21) • MIREBEAU/BÈZE (21) • MONTBARD (21) • NUITS ST GEORGES (21) • PONTAILLER/SAÔNE (21) • POUILLY EN AUXOIS (21) • SAULIEU (21) • SEMUR EN AUXOIS (21) • SEURRE (21) • VITTEAUX (21) • BLANZY (71) • BUXY (71) • CHAGNY (71) • CHAROLLES (71) • CLUNY (71) • LE BREUIL (71) • LOUHANS (71) • LUGNY (71) • MATOUR (71) • MONTPONT EN BRESSE (71) • NOLAY (71) • PIERRE DE BRESSE (71) • ROMENAY (71) • ST GENGOUX LE NATIONAL (71) • ST GERMAIN DU PLAIN (71) • ST LÉGER/DHEUNE (71) • ST MARCEL (71) • SIMANDRE (71) • TOURNUS (71) • VERDUN SUR LE DOUBS (71)

RETROUVEZ-NOUS SUR gammvert.fr

ÉLEVAGE

// BOVINS ET CANICULE

Préserver santé et performances

Quand la température grimpe, le métabolisme des bovins s'affole. Inconfort thermique, chute d'ingestion, baisse de production et troubles de la reproduction : les vagues de chaleur exigent des ajustements précis dans la conduite des troupeaux.

Avec des températures estivales plus longues et plus intenses, les éleveurs doivent composer avec un facteur de stress devenu structurel : la chaleur. Au-delà de 25 °C, et plus encore lorsque l'humidité ambiante est élevée, les bovins entrent en zone d'inconfort thermique. Leur organisme cherche à réguler sa température interne, en réduisant l'activité, en se tenant debout pour maximiser la dissipation de chaleur, ou encore en diminuant l'ingestion. Ce dernier phénomène a un impact direct sur la production de lait, la croissance, et la reproduction. À ce stade, c'est toute la physiologie qui est affectée. La baisse d'appétit compromet l'apport énergétique, lequel est pourtant indispensable à la bonne production des hormones de reproduction (progestérone, LH, FSH). Résultat : chaleurs discrètes, ovulations retardées, follicules de moins bonne qualité, voire mortalité embryonnaire. L'effet cumulé des épisodes caniculaires peut aussi se traduire par des vêlages prématurés, une baisse du taux de gestation ou un allongement de l'intervalle entre deux vêlages.

Plus de confort pour moins de pertes

S'il est impossible d'agir sur la météo, il est heureusement possible d'en atténuer les effets à l'échelle du troupeau. La première ligne de défense concerne les bâtiments d'élevage. Une ventilation efficace, reposant sur l'effet vent ou l'effet cheminée, permet de renouveler l'air intérieur toutes les trois minutes, et donc d'évacuer gaz, poussière et surtout vapeur d'eau (jusqu'à 25 litres par vache et par jour). L'ouverture des pignons, la présence de filets brise-vent, l'orientation du front d'attaque des silos et la suppression des obstacles aux courants d'air permettent d'optimiser ce rafraîchissement naturel. Lorsque cela ne suffit pas, des dispositifs mécaniques peuvent être envisagés : ventilateurs à grande hélice, brumisateurs à fine pulvérisation (en veillant à ne pas mouiller les mamelles) et même matelas refroidissant dans certains élevages à haute densité. En extérieur, les zones de pâturage doivent être équipées d'ombres portées, naturelles (haies, bosquets) ou artificielles (abris mobiles). Ces solutions réduisent significativement le stress comportemental des animaux et favorisent leur retour à l'ingestion.

Eau et ration : deux piliers essentiels

La gestion de l'abreuvement devient cruciale dès que les températures s'élèvent. En période de canicule, une vache peut consommer entre 100 et 150 litres d'eau par jour. Encore faut-il que cette eau soit accessible, propre, à température modérée, et en quantité suffisante. L'emplacement des abreuvoirs, leur débit (au moins 15 à 20 litres par minute) et leur nombre (au moins 10 centimètres linéaires par animal) sont des paramètres à ne pas négliger. À cela s'ajoute l'intérêt de surveiller la conductivité de l'eau et les teneurs en minéraux, notamment en sodium, pour favoriser la buvée.

Côté alimentation, la baisse d'ingestion oblige à revoir la stratégie. Il convient d'augmenter la densité énergétique de la ration, sans provoquer d'acidose ruminale. Cela passe par l'introduction de concentrés humides, l'ajout de matières grasses (jusqu'à 3 %), de substances tampon (bicarbonate, lithotamme) et de levures vivantes. Les minéraux ne sont pas en reste : sodium, potassium, magnésium et phosphore doivent être équilibrés pour soutenir l'ingestion et la fonction reproductrice. Pour les exploitations disposant de céréales, un apport ciblé d'avoine permet d'allier énergie et phosphore disponible. La distribution doit elle aussi être adaptée. L'objectif est de maximiser la consommation sur les heures les plus fraîches de la journée. En pratique, cela implique de distribuer la ration tôt le matin ou en fin de journée, voire exclusivement le soir, avec une anticipation de plusieurs jours avant le pic de chaleur. L'humidification de la ration avec un ajout d'eau ou de mélasse peut également améliorer l'appétence tout en abaissant la température de fermentation.

La reproduction en ligne de mire

Le stress thermique agit comme un révélateur des fragilités du troupeau. Il exacerbe les problèmes d'infertilité, les retards de reprise de cyclicité après vêlage, les chaleurs silencieuses, et augmente le risque d'avortements précoces. Des études menées en Espagne et aux États-Unis ont mis en évidence des taux de gestation divisés par deux pendant les mois les plus chauds de l'année. Des pertes d'état corporel supérieures à un point dans le premier mois de lactation retardent significativement la première ovulation. Or plus la reprise de cyclicité est tardive, plus les chances de conception s'amenuisent. Pour y remédier, des stratégies sont possibles. Des apports minéraux ciblés, par exemple, pour pallier aux carences éventuelles en oligo-éléments, vitamines A, D3, E, B1 et bêtacarotène. Enfin, il peut être judicieux d'adapter le calendrier d'élevage en évitant, dans la mesure du possible, que les phases les plus sensibles de la gestation (jusqu'au troisième mois) ne coïncident avec les épisodes caniculaires.



Haies et bosquets fournissent des ombrages naturels appréciés des animaux.



Idéalement, les bacs d'abreuvement devraient être nettoyés une fois par semaine : d'où l'importance d'utiliser du matériel facile d'entretien.

Alexandre Coronel

58

L'excellence nivernaise

// PERCHERONS

Le 2 août à Decize se déroulait le concours départemental de modèles et allures, en race Percherons, avec un enjeu de taille : la qualification pour le Championnat de France.

La foule était au rendez-vous pour admirer les plus beaux spécimens de la Nièvre lors du concours départemental de modèles et allures Percherons le 2 août à Decize. Si l'ambiance était à la détente, le défi de cette journée était important puisqu'il ne s'agissait pas que d'une simple présentation de beauté mais bien d'un concours afin de briguer une qualification pour le Championnat de France (du 26 au 28 septembre au Haras du Pin, dans l'Orne). Pour rappel, toutes les catégories étaient représentées cette année : les pouliches de 1 an, 2 ans, 3 ans, les poulinières suitées, les juments non suitées et un étalon à la revue. Afin de les départager, les chevaux ont été analysés en suivant une grille composée de plusieurs catégories : impression générale, tête, encolure, ligne du dessus, corps, membres antérieurs et postérieurs, aplombs, allure au pas et au trot pour une note finale sur 100. Cette dernière a permis aux trois juges de primer les plus beaux spécimens pour le National.

Une passion intacte

Sept éleveurs étaient présents avec 25 animaux ; un point notable dans une conjoncture complexe. En effet, le manque de moyens pour aider cette race s'amenuise. Il y a 2 ans encore, les éleveurs de Percherons, installés en tant qu'agriculteurs, pouvaient faire une demande d'aide auprès de la PAC. Depuis, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) n'a pas soumis de demande pour les Percherons ; seuls ont été ciblés les Comtois - première race de chevaux de trait en France en termes d'effectif – et les Auxois. Malgré tout, un nouvel éleveur a retenu l'attention, par son implication et son dynamisme, mais également par son âge, puisque Louis Pinto-Vannier est tout juste âgé de 2 ans. Il est certes le plus jeune éleveur de la Nièvre, mais cela ne l'a pas empêché de conduire sa pouliche de 1 an, Oranie du Berry, sur le ring ! Durant toute la journée, en sus de la compétition, la calèche du syndicat de la Nièvre, mené par Jean-François Cousson, a rencontré un franc succès. Après cette journée bien remplie en émotion, les éleveurs primés se mesureront donc aux autres professionnels lors du National.

D'après communiqué



Anaïs Pinto

Les deux championnes nivernaises : Olympe d'Arzembouy (propriétaire Anaïs Pinto) championne jeune avec la note de 73 points, et Guinguette Fertoise (propriétaire Roger Petit), championne adulte avec 70 points.



Louis Pinto-Vannier, jeune propriétaire de 2 ans, a mené sa pouliche sur le ring.



Outre les 25 Percherons présentés, la calèche du syndicat de la Nièvre était aussi de la partie.

Palmarès

Pouliches de 1 an : 1. Olympe d'arzembouy (Anaïs Pinto), 2. Océane des Grappes (Roger Petit), 3. Oranie du Berry (Louis Vannier), 4. Oumarani Clermonteix (Romain Vannier), 5. Olga des Grappes (Roger Petit).
Pouliches de 2 ans : 1. Nostalgie des Grappes (Roger Petit), 2. Narbone des Grappes (Roger Petit).
Pouliches de 3 ans
Petite taille : 1. Merveille d'Arzembouy (Valérie Nicolle).
Grande Taille : 1. Marquise des Grappes (Roger Petit), 2. Macrea de But (Romain Vannier), 3. Mirabelle des Grappes (Roger Petit).
Juments suitées
Petite taille : 1. Gribouille d'Arzembouy (Anaïs Pinto), 2. Harmonie d'Arzembouy (Anaïs Pinto). Grande Taille : 1. Guinguette Fertoise (Roger Petit), 2. Émeraude de la Meule (Marie Petot), 3. Fabiola des Grappes (Roger Petit), 4. Daisy d'arzembouy (Valérie Nicolle), 5. Kanelle des Grappes (Roger Petit), 6. Uranie des Grappes (Roger Petit).
Juments non suitées : Joye des Hougues, Dina des Grappes, Judelle des Grappes, Toscane des Grappes, Venus des Grappes.
Étalons à la revue : Kimono des Archers

ÉLEVAGE

// ÉQUINS

21

Grande finale les 13 et 14 septembre

Les concours Modèles et Allures Traits Auxois se sont enchaînés depuis la mi-juillet. Une centaine de chevaux se sont qualifiés pour la grande finale de Semur les 13 et 14 septembre.

Aller en finale, ça se mérite ! Sept concours qualificatifs se sont tenus en Saône-et-Loire, dans le Puy-de-Dôme et en Côte-d'Or, du 12 juillet au 17 août. Une très belle ambiance a régné sur chaque rendez-vous, avec une magnifique convivialité comme chaque été. Certains éleveurs avaient sorti l'artillerie lourde pour qualifier un maximum de chevaux pour Semur, à l'image de Frédéric Berrier. Cet habitant de Provency (89) s'est déplacé à deux reprises avec son camion, une première fois pour se rendre à Liernais, une seconde pour aller à Vitteaux. Dix de ses onze Traits Auxois présentés se sont qualifiés pour le national de Semur qui aura lieu le week-end des 13 et 14 septembre. Frédéric Berrier (également juge à Étang-sur-Arroux) était épaulé par Mélina Cauvard et Maëlys Diot : *« Participer à plusieurs concours avec plusieurs chevaux, c'est de la logistique et du travail sur place ! Merci beaucoup à Mélina et Maëlys avec qui j'ai bien sympathisé et qui ont pris l'habitude de m'aider »*. Maëlys Diot, deuxième du dernier CGEA à Paris, présentait deux équins à Liernais et Vitteaux : la jeune femme a réalisé le carton plein en termes de qualification.

En famille, c'est sympa

À Liernais, deuxième concours le plus fréquenté derrière Vitteaux, nous avions rencontré François Michot, jeune éleveur à Cherchilly, hameau de Marcheseuil dans le canton d'Arnay-le-Duc. Ce Côte-d'orien de 23 ans présentait quatre juments et une pouliche de deux ans : seul un cheval n'a pas décroché son ticket pour le national. En plus de cette performance, François Michot a pris beaucoup de plaisir à prendre part à ces épreuves, en compagnie de son amie Camille Bonnin et de plusieurs membres de sa famille : *« C'est le cas chaque année, à Liernais puis à Semur. Ce sont toujours des journées très sympas. En plus, avec d'autres collègues qui partagent la même passion du Trait Auxois »*. François Michot, également éleveur de Charolais et d'Aubrac, n'a pas attendu son installation il y a deux ans pour participer à ces concours modèles et allures : *« c'est une vieille tradition sur la ferme familiale ! Mon arrière arrière grand-père était arrivé en 1900 à Marcheseuil avec des chevaux ! »*. Alexandra Bailly, présidente de l'UNCTA, se félicite des effectifs de chevaux présentés sur l'ensemble de ces concours : *« Nous sommes à quasiment 180 femelles, c'est très encourageant par rapport aux effectifs totaux. Il y avait le nombre mais aussi la qualité, une majorité de Traits Auxois étant sélectionnés pour Semur. Les chevaux ont été maintenus en état malgré la sécheresse : félicitations aux éleveurs, et merci à eux de s'impliquer autant dans le maintien des naissances, dans le maintien de ces concours, bravo à tous les organisateurs et bénévoles pour leur implication ! »*.

AG



Frédéric Berrier, entouré de Mélina Cauvard et Maëlys Diot.



Camille Bonnin et François Michot, le 9 août à Liernais.

// FOIRE AUX OVINS REPRODUCTEURS

58

Témoin de complexité

Le 9 août, le Comité des foires et concours de Corbigny proposait une foire aux ovins reproducteurs, en parallèle de la brocante annuelle.

C'est sur les doigts d'une main que se comptaient les éleveurs présents à la foire aux ovins reproducteurs de Corbigny le 9 août au Champ de foire de la ville, avec une quarantaine d'animaux présents, regroupant des Texel, Suffolk et Mouton Charollais. Jean-François Nandrot, vice-président du comité explique : *« C'est de plus en plus compliqué de gonfler nos rangs, car les éleveurs d'ovins deviennent de plus en plus rares dans notre secteur »*. Pour lui, ce constat prend ses racines dans diverses raisons : *« Le métier d'éleveur de manière générale est compliqué et demande un gros engagement en temps, ce que de moins en moins de personnes veulent subir. En parallèle, d'autres problématiques se greffent à cela : les problèmes sanitaires ou encore la prédation »*.

Se rendre visible

Sur ce dernier point, il est clair que ce sujet alimentait les conversations des professionnels le jour de la foire : *« Les indemnisations en inscrits ou non inscrits sont ridicules »*, *« on nous laisse sans nouvelles »*, *« les moyens de protection ne sont pas adaptés à notre système »*… autant de réactions qui se faisaient entendre çà et là. De son côté, Jean-François Nandrot détaille : *« comment peut-on motiver les gens à s'installer en ovins, ou même avoir un atelier de ce type, lorsque la prédation est une épée de Damoclès au-dessus de leur tête en permanence ? »*. Il poursuit : *« Lorsque l'on voit la colonisation lupine dans d'autres départements, il y a de quoi s'inquiéter pour la suite chez nous, notamment au vu du nombre d'attaques dans la Nièvre ces dernières années »*. Afin de partager cette crainte, et de sensibiliser le grand public sur la prédation, un carnet explicatif avait été mis à disposition de tous à proximité des parcs. Grande brocante oblige, quelques badauds s'arrêtèrent pour admirer les animaux *« d'une grande qualité »* soulignait Jean-François Nandrot, avant de feuilleter les pages dudit carnet. Celui-ci tenait d'ailleurs un message clair : *« Non au loup »*. Certes, il est impossible de savoir si cette initiative a porté ses fruits auprès du grand public, mais une chose est, elle, certaine : il y a eu du commerce entre professionnels avec dix ventes réalisées durant l'événement. Jean-François Nandrot concluait : *« Nous voudrions potentiellement remettre une section de bovins culards lors de la prochaine foire en 2026, mais là aussi ça sera compliqué à mettre en œuvre au vu du nombre d'élevages dédiés à ce volet qui se réduit d'années en années… »*. Le prochain rendez-vous du comité des foires et concours de Corbigny aura lieu le 23 octobre, pour la foire aux veaux Charolais, avec une arrivée des animaux prévue à 6 heures et un début de concours à 8 h 30. Renseignement : 06 30 60 68 75 (Franck-Loup Moreau) et 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot).

Chloé Monget



Le carnet dédié au point de vue des éleveurs sur la prédation était mis à disposition du grand public.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// MOISSONS

58

La vision de la jeunesse

Installé depuis trois ans à Alluy, dans le centre de la Nièvre, Aurélien Ensargueix, 27 ans, revient sur les moissons de cette année, tout en se projetant dans l'avenir.

Cela fait trois ans qu'Aurélien Ensargueix est installé à Alluy : *« Je n'ai pas énormément de recul, mais je pense que la moisson de cette année restera une des meilleures pour mon exploitation, en termes de qualité et de volume »*. Pour rappel, Aurélien est à la tête d'un cheptel de 25 Charolaises (non-inscrites) et de 160 ha dont 60 ha de prairies et 100 ha de cultures. Celles-ci sont découpées en 30 ha d'orge d'hiver (semés fin octobre), 10 ha d'orge de printemps (semés début février), 30 ha de colza (semés juste avant le 15 août) et 30 ha de blé (semés autour du 5 octobre). Il poursuit : *« C'est la première fois que je vois des moissons sans pause entre les cultures, c'est rarissime. Au final, le PH est bon et j'ai récolté 84 quintaux pour le blé, 39 quintaux pour le colza, 58 quintaux pour l'orge de printemps. En ce qui concerne l'orge d'hiver, je ne la pèse pas car je l'utilise en autoconsommation pour mes animaux »*. Si pour lui, ces résultats sont « records », il insiste : *« c'est une belle récolte, mais quels seront les prix ? »*.

Fluctuations à envisager

Pour lui, cette problématique est complexe à gérer : *« On peut faire le meilleur travail du monde, mais si les prix de vente ne sont pas au rendez-vous cela ne sert pas à rien »*. Ses parcelles ayant été grêlées l'an dernier, il détaille : *« en tant que jeune installé c'est un coup dur, même si l'assurance récolte prend en charge la perte. Les trésoreries sont souvent difficiles à maîtriser car si l'on brasse pas mal d'argent durant l'année, il ne reste finalement pas grand-chose* in fine. *C'est d'ailleurs pour cette raison que je souhaite élargir mon cheptel dans les années à venir, car même si cela demande un fort engagement, le prix est nettement moins fluctuant – en tout cas les variations sont moins rapides - qu'avec les cultures. En somme, je ne peux pas mettre mes œufs dans le même panier et la diversification est une solution pour y parvenir »*. En parallèle, il évoque les évolutions tarifaires des intrants : *« Outre les prix des marchés internationaux qui sont très aléatoires pour les cultures, il faut rajouter ceux des intrants qui changent quasiment du jour au lendemain, passant parfois la barre des 500 euros/t. Ces éléments ne rendent pas la tâche facile pour les jeunes »*.

S'entourer pour avancer

Afin de trouver quelques solutions, il compte sur son réseau : *« J'ai la chance d'avoir de très bonnes relations avec mon ancien maître d'apprentissage, Benoît Compot, avec qui j'ai du matériel en commun. Nous échangeons régulièrement et je pense qu'il est fort appréciable d'avoir les conseils d'un exploitant installé depuis longtemps, car cela permet de donner de la perspective au quotidien, d'avoir des indications sur la gestion ainsi que sur la stratégie agronomique. Je suis persuadé que la réussite d'une installation tient dans l'ouverture d'esprit et la remise en question permanente de ce que l'on fait. Sans ces deux volets, nous ne pouvons pas évoluer ou nous adapter face aux enjeux actuels et futurs. Avoir les conseils de Benoît est donc pour moi un réconfort »*. Il conclut : *« Nous devons souvent nous débrouiller lorsqu'on est exploitant agricole, mais cela ne veut pas dire qu'il faut le faire tout seul »*. D'ailleurs, pour cette récolte 2025, outre l'aide de Benoît Compot, son père, François, lui a aussi donné un coup de main… Si les prix ou les volumes ne sont donc pas assurés d'une année sur l'autre, un élément semble finalement l'être : la solidarité du monde agricole, quasi infaillible.

Chloé Monget



Aurélien Ensargueix avec son animal fétiche « la 47 ».

// DIVERSIFICATION

89

Quand conjuguer bio et agroforesterie devient difficile

Après avoir lancé un projet de diversification en agroforesterie, Jean-Marie Fromonot est forcé de constater que dans les conditions actuelles il devient très difficile de produire en bio et de survivre.

En 2020, Jean-Marie Fromonot, agriculteur en bio à Vermenton, souhaite se lancer sur de la plantation d'arbres sur son exploitation. Accompagné par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), il souhaite, à travers ce projet d'agroforesterie, *« contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'aux énergies renouvelables, favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles »*, explique-t-il. La SAS La Loge, représentée par Corinne Moriano, la fille de Jean-Marie Fromonot, est une exploitation céréalière de *« 235 ha à Sacy, commune associée à la nouvelle commune de Vermenton dans l'Yonne. Elle est située sur les sols superficiels et filtrants des plateaux calcaires de l'Yonne, et malgré un placage de limons sur certaines des parcelles de l'exploitation, la productivité y est limitée et très impactée par les aléas climatiques récurrents, notamment les sécheresses et les canicules qui se sont succédé ces 10 dernières années »*, détaille Nadia Baruch, chargée de mission Haie-Agroforesterie CRPF BFC, à l'initiative du lancement du projet. Dans ce contexte, la famille Fromonot a décidé de lancer le projet, en comptant sur des aides spécifiques apportées par la Pac 2023, concernant l'agroforesterie. Jean-Marie Fromonot a décidé d'implanter 1 800 arbres sur une surface de 45 ha dont des *« noyers communs, poiriers sauvages, alisiers blancs, alisiers torminaux, cormiers, merisiers, chênes sessiles, chênes pubescents et des tilleuls à grandes feuilles »*, énumère l'ancien agriculteur. Suivi de près par d'autres agriculteurs, Jean-Marie Fromonot devient donc le premier à se lancer, avant d'être rejoint, car *« pour les agriculteurs engagés actuellement dans une démarche agroécologique, l'arbre devient un élément incontournable de leur système agronomique. Par ailleurs, réussir une plantation actuellement demande un important investissement personnel, certes financier, mais surtout en temps et suivi régulier des plants, au moins les 10 premières années »*, explique Nadia Baruch. À cela s'ajoute la difficulté de planter des arbres dans un contexte agricole, à cause de *« problèmes de dégâts de gibier qui mangent, frottent, arrachent les plants »*, constate la spécialiste en agroforesterie. Pour remédier à cette problématique, la SAS La Loge a décidé de *« protéger ses arbres du gibier par des gaines de type Mancon Nortène Climatic Agro de 1,5 m minimum »*, ajoute à son tour Jean-Marie Fromonot.

Une exploitation avant-gardiste arrivée au bout du système

Sauf qu'en 2023, tout ne se déroule pas comme prévu… *« Pour la PAC 2023, on voulait tous se tourner vers l'environnement, on se disait que c'était porteur, que c'était l'avenir, sauf qu'ils ont décidé de supprimer la mesure d'aide au maintien pour les agriculteurs déjà en bio, même pour ceux ayant un projet d'agroforesterie »*, ajoute-t-il, déçu.



Jean-Marie Fromonot, agriculteur en cultures bio, devant son projet de diversification : l'agroforesterie. Retour sur expérience.

Avant-gardiste, Jean-Marie Fromonot a réalisé de nombreux tests sur son exploitation avant de se tourner vers le bio, afin de *« réduire la quantité et le coût des intrants, et d'optimiser le revenu net dégagé sur la ferme »*, commente Nadia Baruch. Elle poursuit en listant les grosses étapes : *« En 1977, il a arrêté le labour pour passer en technique culturale simplifiée et limiter ainsi au maximum le travail du sol. En 1990, il décide d'aller plus loin dans la démarche et de passer au semi-direct sous couvert. Dans les années 2000, il opta pour le travail simplifié du sol, tout en faisant de la production intégrée. C'est en 2008, au vu de l'évolution de ses méthodes de travail et de la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires sur ses cultures, que Monsieur Fromonot décide alors de convertir son exploitation entière en agriculture biologique »*, énumère-t-elle. Pourtant aujourd'hui, l'ancien agriculteur baisse les bras. *« Réaliser de la diversification en agroforesterie, sans aide au maintien, ça devient impossible. Ce n'est pas l'installation de plants qui nous coûte le plus, mais le maintien de plants. Cela peut se compter en temps investi, en coût financier ou encore en rentabilité, on sait très bien que ce sont des investissements sur le long terme, mais pour l'instant on ne voit toujours pas les effets positifs »*, confie-t-il. *« Dans une dizaine d'années, les arbres, implantés tout autour de la ferme, permettront de nous protéger de l'augmentation de la température due au réchauffement climatique, certes, mais c'est peut-être la seule chose positive »*, ajoute-t-il défaitiste. *« Malheureusement l'agroforesterie n'apporte aucune aide supplémentaire en bio contrairement au conventionnel. De plus, l'aide au maintien bio indispensable a été supprimée. Nous avons tenu le coup quelques années grâce à l'assurance récolte mais malheureusement avec le système des rendements de référence devenus obsolètes, cette assurance a été abandonnée. Ce n'est pas avec des dossiers d'aides ponctuels et injustes que l'agriculture bio s'en sortira. Le seul moyen honnête et juste serait de rémunérer les avantages incontestables de l'agriculture biologique en rémunérant les services apportés tels que la protection de l'eau, de la biodiversité et de la santé publique. De plus, on attendait une réelle simplification des démarches agricoles mais on assiste à une complexification constante. Le fossé entre les discours et la réalité ne cesse de se creuser »*, témoigne-t-il. Aujourd'hui dans les conditions actuelles, Jean-Marie Fromonot est très pessimiste quant à l'avenir de l'agriculture bio sur les plateaux de Bourgogne.

Charlotte Sauvignac

// BLÉ ET ORGES

Le bilan de campagne des céréales d'hiver

Au sortir de la campagne céréalière, les rendements en blé et orges d'hiver sont satisfaisants en Bourgogne Franche-Comté. Cela ne doit néanmoins pas masquer certaines faiblesses en termes de taux de protéines.

En 2024-2025, le cumul des surfaces implantées en orges d'hiver en Bourgogne Franche-Comté (BFC) s'établit à 148 300 ha. En Bourgogne, ces orges sont à 80 % à destination de la filière brassicole alors qu'en Franche-Comté, le débouché est réparti pour moitié en orge brassicole et pour l'autre moitié en orge fourragère. Les rendements sont plutôt bons à très bons avec un très bon calibrage mais une teneur en protéines qui peut être limite pour le cahier des charges des brasseurs et malteurs. Les estimations des rendements se situent pour la région BFC à 70,4 q/ha soit + 25 % par rapport à la moyenne 5 ans. En blé tendre d'hiver, le cumul des surfaces implantées en BFC s'établit à 342 000 ha. Les rendements sont également bons, avec de bons PS mais une teneur en protéines qui peut parfois être faible. Les estimations des rendements se situent pour la région BFC à 69,8 q/ha soit + 26 % par rapport à la moyenne 5 ans (Source : Agreste juillet 2025).

• Des semis décalés à cause des pluies

La pluie s'est de nouveau invitée à l'automne, retardant les semis après la deuxième moitié d'octobre. La majorité, des semis se fait entre fin octobre et début novembre sur des sols parfois mal ressuyés. Le climat sec et doux de l'automne permet quant à lui des levées rapides et homogènes. Les limaces étaient bien présentes mais les pucerons et les cicadelles sont restés discrets. Les températures et pluviométries hivernales se sont inscrites dans la moyenne des dix dernières années. Les biomasses en sortie d'hiver et la date d'occurrence du stade épi 1 cm, majoritairement autour du 20 mars, étaient dans la norme.

• Des conditions printanières sèches et une accélération des stades

Dès mi-mars, les pluies se sont faites très rares : le printemps 2025 a été marqué par un stress hydrique dans la moitié nord du pays. Ainsi, en BFC, on se positionne dans les 3 années sur 10 parmi les plus sèches. En comparaison, en termes de stress hydrique, l'année 2025 était proche de 2019, mais pas aussi marqué qu'en 2020 et 2022. Ces conditions sèches ont retardé la valorisation des apports d'azote à cette période. Ainsi, une compétition pour l'eau et l'azote entre les talles a conduit à la régression de certaines d'entre elles. Les comptages de densités d'épis à épiaison ont en effet montré des régressions de talles, avec une densité d'épis inférieure de 15 % à 25 % par rapport à la moyenne 20 ans. À la fin du mois d'avril, les températures cumulées étaient supérieures à la médiane sur 20 ans de cette période. Cette chaleur a fait avancer les stades rapidement. Les orges ont épié très rapidement cette année, avec un stade épiaison survenu fin avril, soit avec une semaine d'avance par rapport à la médiane 20 ans. En blé tendre, dans nos essais de suivi physiologique, le stade épiaison est arrivé le 13 mai dans les plateaux de l'Yonne (Noyers) et le 11 mai en plaine de Dijon (Izier). Avec de forts rayonnements, supérieurs aux 20 dernières années pendant plusieurs semaines consécutives, la fertilité épi était bonne, en particulier en plaine. Cela a permis de compenser le manque d'épis/m² et d'aboutir à un nombre de grains/m² dans la moyenne. Cela est toutefois à nuancer pour certains secteurs, notamment sur les plateaux, où on a pu observer des défauts de fertilité des épis liés probablement à des stress climatiques (épisode de froid, pluies à floraison).

• Un remplissage dans de bonnes conditions pour une majorité de situations

Pour la majorité des situations, le remplissage des grains a débuté sous des conditions idéales de rayonnement et températures : la taille des enveloppes n'a donc pas été une contrainte. Ce climat a également été associé à une pression en maladies foliaires faible. En blé, la pression septoriose a été globalement faible, avec toutefois des apparitions de quelques foyers de rouille jaune fin avril (surtout dans l'Yonne et en Haute-Saône), et également une pression rouille brune tardive. En orge d'hiver, la pression maladie a également été faible, avec cependant de la rouille naine qui a pu être présente localement en début et en cours de cycle, en particulier sur KWS Faro, qui est très sensible. Contrairement à l'année dernière, la ramulariose s'est faite discrète. C'est le charbon nu qui a été fréquemment observé cette année. Le stress hydrique a impacté la densité épis mais très peu la cinétique de remplissage. Dans une majorité des situations, le remplissage s'est poursuivi sous des températures correctes. L'avance de développement des orges d'hiver leur a permis d'éviter le coup de chaud du mois de juin, le stade grain pâteux étant largement atteint à ce moment-là. Si une majorité des blés ont pu aboutir à une maturité physiologique autour du 20 juin, les situations tardives ont toutefois pu être pénalisées par le stress thermique de la fin du mois de juin / début juillet. Finalement, dans nos essais de suivi physiologique, les poids de mille grains (PMG) sont dans la moyenne à très bons, en orge et en blé. Les rendements sont donc meilleurs que ce qui pouvait être pressenti en cours de campagne et supérieurs à la moyenne de ces 10 dernières années.

• De très bons PS mais des taux de protéines parfois faibles et une présence d'ergot

Du côté de la qualité, les poids spécifiques (PS) des blés et de l'orge, ainsi que les calibrages de l'orge sont bons voire très bons : cela corrobore bien la cinétique de remplissage quasi idéale des orges d'hiver sur notre territoire, conjuguée à une pression maladies faible. C'est la protéine qui peut en revanche faire défaut cette année. Quelques éléments d'analyse pour expliquer ces résultats :

- Effet météo : les apports à épi 1 cm (après le 15 mars) et fin montaison ont pu être pénalisés par le sec pour certains secteurs. Le stress hydrique courant montaison a également pu entraîner des carences azotées induites.
- Effet fractionnement : dans les situations de mauvaise valorisation, le fractionnement de l'apport à épi 1 cm était un moyen de limiter les pertes d'azote. L'anticipation des apports par crainte du sec a pu également être pénalisante.
- Effet dose : un effet dilution de l'azote marqué dans toutes les parcelles qui n'ont pas été fertilisées à la hauteur du potentiel finalement atteint.

Enfin, la seconde ombre au tableau de la campagne 2025, est une présence d'ergot dans certains secteurs, mais qui est gérée grâce aux moyens mis en œuvre par les organismes stockeurs et la filière céréalière.

Léa Bonhoure et Diane Chavassieux, Arvalis BFC



Moisson de l'essai variétés de blé à Noyers, dans l'Yonne, par l'équipe technique d'Arvalis BFC – juillet 2025.

// COLZA

21 Bien et pas bien

Les résultats du colza sont à nouveau convaincants, ses surfaces devraient encore progresser. Attention toutefois aux fortes chaleurs qui compliquent sérieusement les semis.

Nous ne connaissons pas encore la moyenne départementale du colza, mais celle-ci a toutes les chances d'être satisfaisante. *« Sur les plateaux, nous entendons parler de 30 à 35 q/ha. Des rendements d'une quarantaine de quintaux ne sont pas rares en plaine »*, relaye Matthieu Duthu, président du pôle *« productions végétales annuelles »* à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Cet agriculteur de Saint-Martin-du-Mont est d'autant plus satisfait qu'il s'agit de la troisième belle campagne d'affilée dans cette culture : *« nous renouons avec de vrais colzas. Souvenons-nous en : il n'y a pas si longtemps que ça, les altises nous impactaient énormément, à tel point que les surfaces en colza avaient énormément diminué dans le département »*. La pression d'insectes n'est plus la même qu'avant, observe Matthieu Duthu : *« nous pensions qu'ils allaient revenir très nombreux le jour où nous referions davantage de colza… Ce n'est pas le cas ou du moins, pas encore… Il y en a mais visiblement pas tant que ça. C'est tant mieux, pourvu que ça dure… La météo y est sans doute pour quelque chose, l'humidité des deux dernières saisons automnales explique peut-être en partie cette faible pression, je ne sais pas… Dans tous les cas, il faut rester très vigilants, d'autant plus avec ces fortes chaleurs, propices aux insectes »*.

Encore rentable

Le colza est également intéressant d'un point de vue économique : *« à côté du blé et de l'orge, il n'y a pas photo cette année. Il n'y a toutefois rien d'exceptionnel : le colza est à 470 euros/t au moment où nous nous parlons, ce qui fait une cinquantaine d'euros en moins par rapport à 2024 »*. Les impressions générales restent positives et devraient motiver les agriculteurs à semer davantage de colza. *« Les surfaces qui lui seront dédiées cette année devraient encore augmenter, c'est automatique »*, imagine le responsable professionnel, qui est lui-même revenu à son assolement initial : *« j'avais divisé ma sole en deux, pour consacrer du tournesol sur l'autre partie. Aujourd'hui, j'ai retrouvé mes 50 ha de colza. Le tournesol reste tout de même une valeur sûre car il nécessite très peu de frais. La déception, pour cette culture, vient de ses rendements qui ont tendance à beaucoup baisser, après plusieurs belles années. Les agriculteurs pèsent le pour et le contre pour faire leurs choix ! »*. Les choix, justement, sont déjà faits dans leur grande majorité des cas car en colza, il faut semer tôt, très tôt pour se protéger du mieux des insectes quand il y en a. *« Je connais des exploitants qui ont semé dès la fin juillet, avec l'idée de profiter de la fraîcheur des sols. Mais davantage de personnes ont sorti le semoir à partir du 10 août, qui devient une date courante dans le département »*, commente Matthieu Duthu.



En colza, en été, on préfère largement les 40 quintaux aux 40 degrés ! Photo générée par ChatGPT.

On attend

Les orages annoncés ces derniers jours ne se sont pas tous manifestés et la canicule a sévi : *« la situation est effectivement compliquée. Le colza représente le plus gros casse-tête de l'année au niveau des semis et nous sommes en plein dedans… Semer en août n'est jamais facile, le contexte actuel l'illustre parfaitement. J'imagine que bon nombre de champs sont aujourd'hui en difficulté avec tous ces coups de chalumeau… La fraîcheur des sols de début août ne suffira peut-être pas à bien lancer la culture. Dans certains cas, il faudra peut-être resemer, d'où une charge supplémentaire et des conditions non optimales pour s'armer contre les insectes »*.

AG

// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE TANNAY

58

Transmission d'une passion

À Nuars dans une parcelle du Gaec de Ligny, le 9 août se tenait le concours de labour de l'année des JA de Tannay ; un moment révélateur d'un renouvellement.

C'est sous un soleil de plomb que se tenait le concours de labour des JA de Tannay dans une parcelle de 12 ha mise à disposition par le Gaec de Ligny (Famille Pierdet). Au total, 43 concurrents étaient au rendez-vous pour cet événement, départagés pour l'occasion par les juges : Yannick Pierdet, Pierre-Jacques Thepenier, David Latrasse et Éric Laguinier. Si la compétition était la raison apparente du rassemblement, pour Mélanie Pierdet, présidente des JA du canton, elle n'était pas l'unique motif : *« c'est avant tout la passion de se retrouver autour du labour qui nous lie »*.

L'important : être là

Entre les sillons fraîchement ouverts, un élément semblait être récurrent : le mélange des générations. De 11 à 70 ans, tous discutaient autour des performances de chacun, parfois en déviant sur le fameux *« et la famille ? »*… Mélanie Pierdet explique d'ailleurs : *« c'est très convivial et nous avons vu des papas revenir au concours de labour car leurs enfants participaient, ou encore des grands-parents, anciens exploitants, qui viennent voir le matériel de leur jeunesse »*. Pour elle, ce rendez-vous est d'ailleurs devenu presque incontournable dans le paysage estival de Tannay : *« le public bloque la date dans son agenda ! Je me rappelle l'an dernier, nous étions sous des trombes d'eau et tout le monde était là en bottes et parkas ! Un souvenir qui restera gravé dans ma mémoire à jamais »*. En plus, elle note un autre point : *« les très jeunes sont de plus en plus nombreux à participer. Et, lorsque l'on parle avec eux, on se rend compte qu'ils sont là avec des machines retapées par leurs soins, parfois avec le coup de main des grands-parents ou des parents… Finalement, la nouvelle génération semble vouloir revenir à des choses simples : le partage d'une passion et d'un moment chaleureux »*. Peu importe le matériel, la technique, ou l'âge, le plus beau est *« d'être au rendez-vous »* pour Mélanie Pierdet, qui conclut avec un petit mot à l'attention de cette nouvelle génération : *« Continuez à vous engager, car c'est avec vous que la passion perdurera »*. Pour rappel, Clément Perdriat participera à la finale régionale pour représenter le canton de Tannay et la Nièvre… Bonne chance !

Chloé Monget



JA de Tannay

La traditionnelle photo de groupe lors de la remise des prix.



Mélanie Pierdet, présidente des JA de Tannay remercie chaleureusement les partenaires, dont les établissements Ponge.

Palmarès complet

Brabant : 1. Thomas Meunier, 2. Lucas Seutin, 3. Olivier Pannetier, 4. Maxime Seutin, 5. Christophe Rousset, 6. Romain Henard et Alban Guenot, 8. Adrien Roumier, 9 Damien Genet, 10. ex aequo : Clémence Pannetier et Laurine Perdriat, 12. Noah Loustaunau, 13. Guillaume Pierdet, 14. Armand Dagonneau.
Charrue : 1. Clément Perdriat, 2. Nathan Lachaot, 3. Thomas Jarreau, 5. Jérôme Trameson, 6. ex aequo : Évan Gautheron et Nicolas Joly, 8. Théo Siméon, 9. Charles Rousset, 10. Marie Merlin, 11. ex aequo : Baptiste Rousset et Andréa Galmard, 13. Mathieu Genet, 14. ex aequo : Arnaud Langlois et Loïc Deschamps, 16. Louis Sellier, 17. Rémy Blandin, 18. ex aequo : Michel Boiché et Mathis Guillaudat, 20 Florian Gérardin, 21. Clément Paillard, 22. Alexandre Favrel, 23. Théo Guénot, 24. Nicolas Veau-Jalois, 25. ex aequo : Évan Perreau et Clément Thoulet, 27. Mathis Tavares, 28. Grégory Langlois, 29. Jean-Claude Baidequin.

L'équipe aux petits soins

Si le concours de labour des JA de Tannay est un rendez-vous important, il n'est pas le seul du groupe : *« Nous organisons ou participons à quatre ou cinq événements pendant l'année dans notre canton. Si ça fait plaisir à tout le monde, il faut rappeler que cela demande du travail pour tout mettre sur pied, en plus de notre vie personnelle et professionnelle. Pour s'engager dans les JA il faut avoir l'envie de faire quelque chose et de le faire bien. Finalement, nous sommes tous là pour faire vivre notre territoire. Donc, bravo à tous les JA pour votre engagement et pour le cœur que vous mettez à l'ouvrage »*.

// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE CHÂTILLON-EN-BAZOIS

58

Tous ensemble pour le plaisir

Dans le cadre du Comice de Châtillon-en-Bazois, les JA du canton organisaient leur concours de labour ; l'occasion de s'ouvrir au monde.

Durant le comice de Châtillon-en-Bazois, les JA du canton proposaient un concours de labour et des activités (spectacle de moto trail ou encore course de lits). Pour François Loiseau, président des JA du canton, le fait que leur traditionnel rendez-vous de l'été soit allié au comice était un point important : *« Cela permet d'attirer plus de monde autour de notre événement afin de montrer aux personnes qui ne sont pas du milieu agricole ce que l'on peut faire et que les jeunes s'engagent pour faire vivre leur territoire »*. Au total, 24 participants étaient présents pour le concours de labour dans une parcelle mise à disposition par la famille Larue. François Loiseau pointe : *« il fallait que le lieu du concours ne soit pas excentré par rapport aux autres animations proposées afin de faciliter la visite aux curieux »*.

Rythmer l'été

Toujours dans l'optique de rassembler, il revient sur l'organisation de la première course de lits : *« Nous avons longuement réfléchi. Au début, nous étions partis sur une course de moiss'bat cross mais cela demande une grande logistique ; ce n'est pas donné à tout le monde. Comme nous voulions faire un événement ouvert vers les autres, nous nous sommes dit que la course de lits était une option ludique et accessible, parce qu'on a tous un lit quelque part chez soi »*. Pour lui, la course de lits, le concours de labour ou le comice sont des événements permettant de *« fédérer la ruralité »* et de *« raviver la campagne »*. En effet, il détaille : *« Nos bourgs manquent cruellement d'événements au quotidien, et nous ressentons tous le besoin d'avoir des rassemblements festifs, que l'on soit jeune ou moins jeune, afin d'échanger et tout simplement passer un moment agréable. Ceci étant dit, il est clair que cela demande un grand engagement de tous les organisateurs et bénévoles, donc merci à tous ! »*. Il conclut : *« J'espère sincèrement que tous les visiteurs, agriculteurs ou non, retraités ou actifs, ont tous pris du plaisir lors de ces journées, car il n'y avait pas d'autre but »*.

Chloé Monget



Outre la course de lits, un spectacle de moto trail était proposé, avec la performance de Johan Picas (Made2Ride), numéro 4 mondial de Trial Freestyle.

Palmarès

Brabant : 1. Romain Lorre, 2. Quentin Lucier, 3. Benjamin Maillault, 4. Lennie Marronnat 5. Jules Bourgeois, 6. ex aequo : Nolan Aubossu et Antonin Deboux, 7. Brice Loiseau, 8. Mathys Destrayes, 9. Jérémy Montaron, 10. Baptise Laplace.
Charrue : 1. Mathys Aulard, 2. Philippe Tardivat, 3. Célestin Deboux, 4. Clovis Vallet, 5. Romain Bertin, 6. Mathieu Prévotat, 7. Quentin Larue, 8. Théo Moysan, 9. Kévin Aulard, 10. Aurélien Content, 11. Thierry Aulard, 12. Vincent Aulard, 13. Simon Gauche.
Course de lits : 1. Team 51, 2. Cool Rasta, 3. Jenny f'air, 4. La Morvendrie, 5. Les Rouges, 6. Les Chatillonnais.



Camille Deroche

La traditionnelle photo de groupe réunissant : les candidats du concours de labour et ceux de la course de lits, les élus, l'équipe des JA de Châtillon-en-Bazois et du comice, la reine et ses dauphines ainsi que les propriétaires de la parcelle.

// FORMATION

« La transition écologique est dans l'air du temps »

La rentrée approche, le temps pour le CFPPA 89 de préparer les formations et d'ajouter un pôle de compétences à son actif : la transition écologique.

C'est dans les locaux du CFPPA 89, à quelques mètres du Lycée agricole d'Auxerre la Brosse, que Frédéric Bellat, directeur du CFPPA prépare les plannings. *« Nous avons déjà organisé plusieurs réunions d'information collectives au cours de l'été, ce qui nous a valu la préinscription de six personnes »*, confie-t-il, le sourire aux lèvres. Financée par le Conseil régional de BFC avec le FSE, la formation au titre professionnel du génie écologique a pour objectif de *« qualifier des personnes volontaires et intéressées pour travailler au contact de la nature, dans l'aménagement et le maintien des espaces naturels, comme des zones sèches (prairies), ainsi que des zones humides (cours d'eau, ruisseaux, mares, étangs et lacs) »*, définit-il. Cette formation de neuf mois, qui débute le 1er octobre et se termine le 17 juin prochain, peut accueillir jusqu'à huit personnes, afin de *« laisser la place à la pratique en petite cohorte »*. En feuilletant la fiche d'information, il ajoute qu'en *« plus du titre professionnel, les stagiaires auront la possibilité de valider d'autres certifications, comme la formation SST, le Caces Cata, le certiphyto ainsi que l'AIPR »*. Pour accompagner au mieux ses élèves, le CFPPA réalise des partenariats avec de nombreux acteurs locaux tels que le CPIE 89, l'OFB, l'ONF, la LPO, la Fédération départementale des chasseurs et Yonne Médian, car ce sont des *« structures qui ont une compétence en génie écologique et qui pourront compléter les connaissances des formateurs du CFPPA »*, confie-t-il.



Pexels

Avec la rentrée qui approche, les inscriptions aux formations du CFPPA 89 sont lancées.

Une réponse à besoin

Intégrant près de 11 semaines de stages, cette formation souhaite également *« répondre aux enjeux de préservation des espaces naturels, en lien avec le changement climatique qui peut impacter ces milieux »*, explique Frédéric Bellat. Inscrite dans l'air du temps, cette formation ouvre un large spectre de débouchés professionnels, car elle permet aux stagiaires d'individualiser les parcours de formation en fonction de l'expérience professionnelle. Les seuls blocs de compétence obligatoires sont, le fait de *« restaurer un milieu à l'aide d'ouvrages de génie écologique »* et le fait de *« maintenir les fonctionnalités écologiques et la biodiversité d'un milieu »*. À ses côtés, Sarah Gauthier, responsable des formations viticoles, informe que *« ce n'est pas la seule formation qui bénéficie du financement du Conseil régional, le BPA Ouvrier Viticole Taille de la Vigne fait également partie du lot »*. Présente depuis de nombreuses années, cette formation possède deux sessions de formation l'une du *« 27 octobre au 28 janvier »* et l'autre du *« 9 décembre au 11 mars »*, car l'objectif est de *« pouvoir fusionner les deux sessions pour que les stagiaires puissent voir le cycle naturel de la vigne au fur et à mesure des périodes »*. Dédiée prioritairement aux demandeurs d'emploi et aux personnes en reconversion professionnelle, elle a pour mission de permettre *« d'acquérir des connaissances physiologiques et d'anticiper la taille de la vigne sur les années futures afin de maintenir une production pérenne »*. Pour ce faire, les stagiaires sont rapidement *« mis en immersion en entreprise, par une première semaine de stage, là où les viticulteurs ont le plus de temps pour accompagner les stagiaires »*, confie-t-elle. Elle en profite donc pour annoncer que les prochaines dates de réunions d'information sont les *« 23 septembre et 7 octobre, à 9 heures au CFPPA »*.

Entreprendre en milieu agricole

Quant au BPREA, de niveau 4, financé également par le Conseil régional, de nombreuses places sont encore libres pour les « porteurs de projet » du département. Organisée du 22 septembre au 11 juin, cette formation donne les clés *« pour piloter une exploitation agricole, en apportant un aspect technico-économique, financier et administratif, judiciaire et fiscal aux futurs chefs d'exploitation »*, affirme Frédéric Bellat. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le CFPPA 89.

Charlotte Sauvignac

// NUISIBLES

Sans déclaration, pas de solution

Le classement des Espèce susceptibles d'occasionner des dégâts (Esod) dépend directement des déclarations de terrain. C'est le moment de déclarer. Après l'été ce sera trop tard.

« Ce que vous déclarez aujourd'hui aura un impact concret pour les trois prochaines années. » Pour Didier Lefèvre, président de l'Union nationale des associations de piégeurs agréés de France (Unapaf), le message est clair : les chiffres récoltés dès maintenant sont essentiels pour le prochain arrêté triennal (2026-2029) encadrant la régulation des « Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » (Esod), nouvel euphémisme pour désigner les nuisibles. Le temps presse. L'arrêté ministériel actuel court jusqu'au 30 juin 2026. Mais sa révision va démarrer dès cet automne. Sans données suffisamment précises sur les dégâts causés par les corvidés, les renards ou les pies, les préfets ne pourront pas proposer leur classement dans leurs départements. Les conséquences sont bien réelles : *« Si une espèce n'est pas classée, pas de piégeage toute l'année et impossible d'intervenir au printemps par tir. Or, c'est à cette période que les dégâts sont les plus graves pour les cultures et les élevages. »* Pourtant,



Didier Lefèvre-Journal des piégeurs

Une cage piège pour des corvidés.

à ce jour, trop peu de remontées du terrain sont enregistrées dans la plupart des départements. *« On entend « j'ai eu des dégâts », mais sans chiffres précis, sans mention des espèces responsables, les dossiers ne tiennent pas devant les tribunaux. »* Résultat : certaines espèces comme le choucas ou le corbeau freux ont été déclassées dans plusieurs départements, faute de données exploitables. *« Une pomme piquée par une pie devient invendable. Mais il faut le dire, le noter, et le transmettre. Des rangs de maïs saccagés, c'est la même chose »*.

Fournir des arguments solides

Alors que les associations écologistes multiplient les recours, le Conseil d'État ne valide les classements qu'avec des arguments solides. Or, ce sont les agriculteurs qui vivent les attaques au quotidien. *« Même un simple papier manuscrit suffit. Il faut transmettre, par les Chambres d'agriculture, les fédérations de chasse ou directement aux DDT. »* Sans mobilisation rapide, certains départements risquent de perdre des outils essentiels de protection pendant trois ans. Et aucun correctif ne pourra intervenir avant 2029.

Mode d'emploi

Pas besoin d'outils numériques sophistiqués. Une déclaration manuscrite suffit, tant qu'elle précise la date, le type de culture ou d'élevage concerné, l'espèce en cause et l'ampleur des dégâts constatés. Il est essentiel de distinguer les espèces (freux, corneilles, pies…) pour que le dossier tienne juridiquement. Transmettez vos relevés à votre Chambre d'agriculture ou à votre fédération de chasse, qui les fera remonter à la DDT. C'est cette base qui permettra au préfet de proposer le classement de l'espèce.

Pourquoi agir maintenant ?

Un animal non classé comme Espèce susceptible d'occasionner des dégâts (Esod) ne peut être régulé qu'en période de chasse. Résultat : au printemps, les agriculteurs se retrouvent sans aucun moyen d'intervention, alors que les dégâts sont les plus critiques. L'arrêté triennal est rigide : s'il n'intègre pas une espèce en 2026, il faudra attendre… 2029 pour le reclassement. Sans chiffres, les préfets n'ont aucun levier. *« C'est maintenant que tout se joue »*. À noter que le Conseil d'État a annulé 52 décisions de classement Esod, le 13 mai dernier. En conséquence, les départements ayant perdu des espèces devront attendre le 30 juin 2026 pour voir la situation évoluer.

// SERVICE DE REMPLACEMENT

21 Et vous, vous partez quand ?

Neuf exploitants de Côte-d'Or ont sollicité le Service de remplacement pour un départ en vacances cette semaine. L'occasion de se pencher sur la question !

Les vacances, ce n'est pas pour vous, il y a trop de travail à la ferme ? Changez d'avis et faites confiance aux agents du Service de remplacement ! Ces derniers sillonnent tout le département et interviennent dans de nombreuses exploitations pour assurer le travail quotidien en votre absence. Le motif *« congés »* n'est bien sûr pas le plus utilisé du service, mais il a le mérite d'exister et il ne faut pas s'en priver !

Dans les bureaux de Bretenière, Mélissa Barthod, en charge des plannings, informe que neuf exploitants sont actuellement en vacances, après avoir préalablement contacté le *« SR »* : *« Il faudrait vérifier mais neuf agriculteurs sur la même semaine, ce n'est pas loin d'être un record ! Depuis que je suis là, c'est sûr, c'est du jamais vu. Nous retrouvons souvent les mêmes adhérents d'une année sur l'autre, mais nous avons tout de même deux petits nouveaux cet été »*.

C'est combien ?

La journée de remplacement de huit heures est facturée 175 euros HT. *« Pour les éleveurs, après déduction du crédit d'impôts, cette même journée ne leur coûte en réalité que 70 euros »*, fait remarquer Mélissa Barthod. *« Là, nous parlons bien de congés tout à fait classiques. Dans d'autres situations plus spécifiques, en lien avec la MSA, des agriculteurs peuvent avoir le droit à l'aide au répit en cas d'épuisement professionnel. Les journées de remplacement ne leur coûtent rien ! Il y a juste une avance de trésorerie à assurer, relative à la TVA »*, poursuit la Côte-d'orienne. Cette dernière sera présente ce dimanche à la fête départementale de l'agriculture à Hauteroche, en compagnie de sa collègue Marie-Rose Pinho : *« nous répondrons à toutes les questions des visiteurs, y compris sur les autres motifs de remplacement, bien plus représentatifs et importants. Notre stand se voudra instructif mais aussi ludique avec plusieurs animations proposées aux petits et grands. Un quiz permettra de remporter une journée de remplacement ! »*.



Photo d'illustration générée par ChatGPT

De la prévention

Mélissa Barthod rappelle le fort taux de satisfaction attribué aux agents de remplacement : *« ils sont formés, expérimentés et polyvalents, il faut leur faire confiance ! Nos adhérents en sont très satisfaits d'après un questionnaire. Nous sommes actuellement en contact avec des personnes qui redoutent la canicule et ses effets sur les animaux : nos agents ont toutes les compétences pour faire face à ces situations. Il faut oser se faire remplacer. Les vacances permettent de se ressourcer, c'est aussi de la prévention ! »*. À noter que l'assemblée du SR se tiendra le 25 septembre, le lieu et l'horaire seront bientôt communiqués.

AG

ENQUÊTE

Parvenir à transmettre son outil de travail

Une enquête menée par BPCE l'Observatoire montre des exploitants agricoles inquiets de leur capacité à transmettre leur outil de travail dans de bonnes conditions.

La quatrième édition de l'enquête Agriculture-Viticulture de BPCE l'Observatoire met en lumière l'inquiétude croissante des agriculteurs et viticulteurs quant au devenir de leur exploitation. Dans cette enquête menée en février et mars auprès de 1 200 chefs d'exploitation – dont 500 viticulteurs — par le deuxième acteur bancaire français, la préoccupation la plus citée *« pour les deux prochaines années »* et de loin, concerne la préparation de la cession ou de la transmission de l'exploitation et de la retraite (28 %). Un thème qui se détache nettement, devant le financement du besoin de trésorerie (19 %) (sauf chez les viticulteurs où cette dernière préoccupation est sensiblement plus élevée avec 26 %) et l'amélioration de *« la protection santé »* pour les agriculteurs ou leurs proches (16 %). Cette hiérarchie des priorités s'explique en partie par l'âge moyen du panel (53 ans) – conforme à la population agricole — et le fait que la moitié des exploitants interrogés pourrait partir en retraite dans les 10 ans. Mais ce n'est pas la seule raison à cette inquiétude. 58 % des exploitants âgés de 55 ans ou plus interrogés dans cette enquête estiment en effet que la reprise de leur exploitation *« n'est pas assurée »*. Une partie d'entre eux (17 %) pense qu'ils devraient trouver un repreneur, une autre « l'espère » sans savoir encore qui (18 %) et une dernière (13 %) est d'ores et déjà convaincue que l'exploitation *« ne va probablement pas être transmise »*.

Actuagri

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et CUMA du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCUMA, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les CUMA à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	123,06	+0,42%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/08/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 252 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	6,76	6,76	6,76	+ 0,24
		300-350	6,18	6,68	6,51	+ 0,32
		400-450	5,92	6,20	6,07	+ 0,16
		450-500	5,82	6,10	5,98	+ 0,25
F	U	300-350	5,14	5,27	5,23	+ 0,02
		350-400	5,10	5,22	5,17	+ 0,12

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 162 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	5,54	5,88	5,76	+ 0,10
		450-500	5,54	5,93	5,79	+ 0,24
	R	400-450	5,41	5,57	5,50	
F	U	300-350	4,75	4,99	4,90	+ 0,13
		350-400	4,72	5,01	4,89	+ 0,03
		450 et +	4,38	4,38	4,38	
	R	300-350	4,63	4,91	4,74	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 237 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,49	3,74	3,62	+ 0,03
	R	+ 500 kg	3,42	3,46	3,43	+ 0,01
F	U	24 à 36 mois	3,92	4,32	4,10	+ 0,04
		- 5 ans	3,82	4,35	4,00	+ 0,03
		5 à 10 ans	3,82	4,30	3,91	=
		+ 10 ans	3,67	3,73	3,70	- 0,02
	R	24 à 36 mois	3,49	3,91	3,81	- 0,01
		- 5 ans	3,64	3,86	3,74	- 0,01
		5 à 10 ans	3,51	3,81	3,71	- 0,02
		+ 10 ans	3,47	3,65	3,57	+ 0,07
	O	+ 10 ans	2,83	3,48	3,36	+ 0,13

OBSERVATIONS

Effectif global : 651 - Taux de vente : 98 %.

Broutards : Le redémarrage de l'activité se fait avec des volumes mesurés mais des lots de très bonne qualité proposés par les éleveurs locaux. Les besoins exprimés sont très importants et engendrent une nouvelle hausse permettant d'atteindre des records.

Laitonnes : Forte demande également insatisfaite par des apports insuffisants.

Taurillons / génisses : La qualité est logiquement hétérogène à cette saison et la progression des tarifs suit celle des animaux plus jeunes.

Vaches / Génisses de 30 mois : Marché bien approvisionné. L'offre est une nouvelle fois inférieure à la demande ce qui permet une vente fluide et des cours reconduits voir à haussiers dans certaines catégories.

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/08/2025

Effectif : 91

Taurillons :	(305 - 485 kg)	1470 - 2420	4,81 - 6,21
Vaches légères :		1760 - 2210	
Vaches entre deux :		2260 - 2520	
Vaches lourdes :		2590 - 3170	

Vente rapide et globale en taurillons à des cours en progression.

Peu d'apports en femelles.

Présentation toujours de bonne qualité en vaches entrainant une hause de tarifs. Pas d' invendu.

Bovins gras : 8

Génisses de viande :	6,78	à 6,90	€ kg de viande.
Vaches de viande :	6,78	à 6,82	€ kg de viande.

Placement rapide et globale à des cours plus fermes.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/08/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 363 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,95	4,05	3,97	+ 0,49
		de 38 à 44 kg	3,70	4,40	4,05	+ 0,39
		de 44 à 50 kg	3,30	3,87	3,70	+ 0,34
		+ de 50 kg	3,04	3,45	3,23	+ 0,18
	R	de 32 à 38 kg	3,53	3,86	3,77	
		de 38 à 44 kg	3,32	3,79	3,55	+ 0,27

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 196 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,86	1,90	1,88	- 1,49
F	U	+ de 60 kg	2,22	2,51	2,39	- 0,12
	R	- de 60 kg	1,67	2,18	1,80	+ 0,10
		+ de 60 kg	1,80	2,22	2,09	+ 0,13
	O	- de 60 kg	0,61	1,61	1,36	- 0,16
		+ de 60 kg	1,24	1,81	1,62	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 19 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	119	145	135	+ 26,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 597 - Taux de vente : 100 %

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

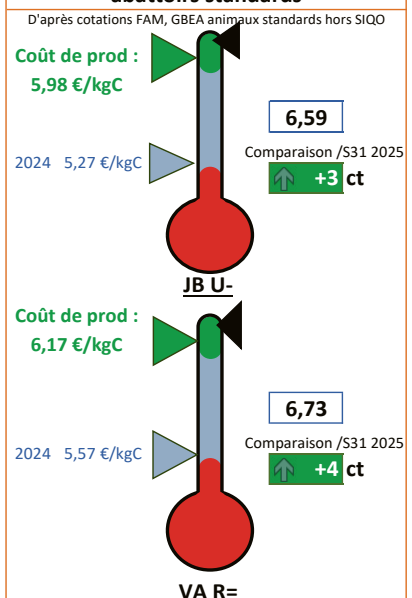
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 32

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

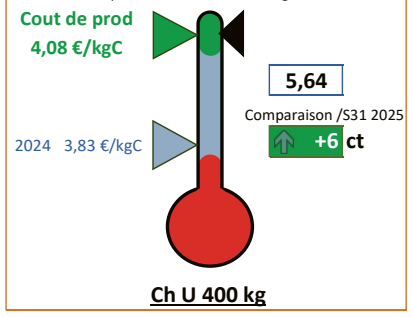
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

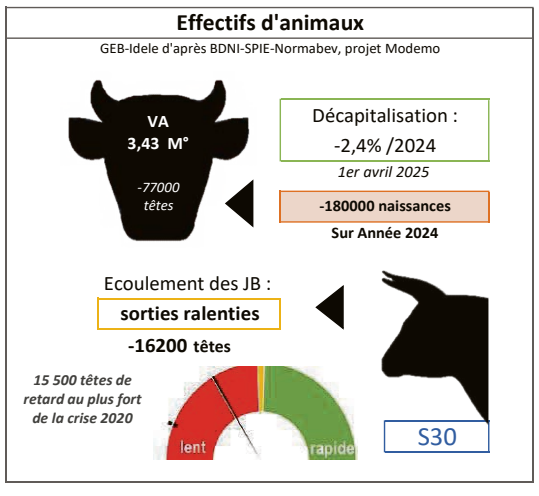
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

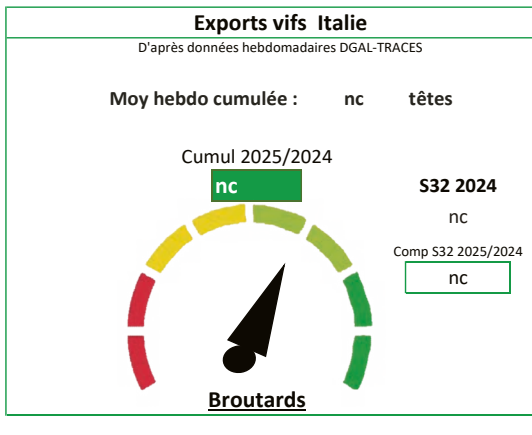
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

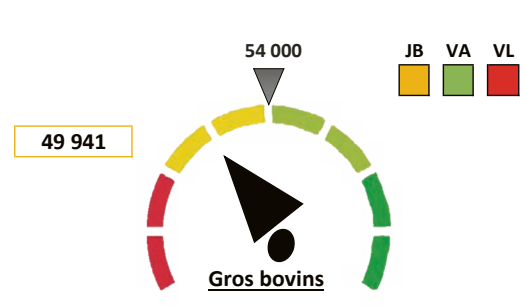
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : nc têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur IH 624, 4x4, b état tracteur IH 212 tracteur IH 724 2 rm BE.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Rech. Same Explorer 70 dt, an 90 avec chargeur avec moteur ou pont av HS sans carte grise.
✆ 06 74 75 59 39

42 - Vends tracteur MF42, 1964, entièrement révisé, 7 000 h, carte grise + herse, tonneau, cultivateur.
✆ 06 95 03 02 21

Récolte

26 - Vends presse petit ballot John Deere 332, bon état, à prendre sur place, 2000 euros.
✆ 06 76 02 21 08

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES
fourragères ensilées en enrubanné (900kg) : Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille. Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

Cave

38 - Vends cuve fibre 40 hl avec porte de visite et 2 vannes peu servie et cuves 10 hl.
✆ 06 89 89 28 63

Manutention

38 - Vends téléscopiques Caterpillar TH 407 an 2011, 5700 h, bon état.
✆ 07 68 01 27 90

Divers

01 - Vends cuve GNR 3000L prix 50 euros ; remorque 4 roues 6T plateau 5m avec échelettes prix 500 euros ; tonneau galvanisé 2500 l sur roues prix 600 euros ; chisel 9 dents 3 m prix 500 euros.
✆ 06 28 71 20 62

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

01 - Après démontage piscine hors sol, vends escalier 4 marches, pompe, tuyau, robot, etc... sur Coligny. 300 euros à débattre.
✆ 06 24 14 05 24 après 19 h

03 - Vends Tunnel, longueur 42 m, largeur 9 m 30, hauteur 4 m, équipé en électricité.
✆ 04 70 43 30 33

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (3201)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends remorque Monocoque 60 hecto - remorque avec 2 ridelles - remorque 1 essieu - 2 remorques à vendanges interligne - 1,10 km de tuyau irrigation + canon et enrouleur Irrifrance. 1 machine à vendanger + pulv. 06 25 01 40 62
✆ 04 75 04 89 51 AP 13 h
- 06 25 01 40 62

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends vibroculteur 3m : 350 euros, Vis à grain 9m, diam 100 : 400 euros, Rouleau : 150 euros, Versoir : 100 euros, Cuve à gasoil 150 euros la pièce x 2.
✆ 06 38 55 53 31

38 - Vends retraite tracteur John Deedre 5520, Fendt 280 v atomiseur Hardi 2000 l vibroflex 3m cultivateur 3 m avec rouleaupacker vibroculteur 6m rotoiller 3 m gyrobroyeur Desvoys 3 m charrue Kuhn master 120, 4 corps pulvérisateur Tecnoma 12 m 1000 l atomiseur Berthoud 1500 l caisses pommes plastiques 5000 caisses mandarines bois.
✆ 06 42 54 23 91
ou 04 74 54 00 52

38 - Cause cessation vds tracteur Deutz Agrotron 420, 4000 hrs, pont suspendu, vends motopompe 55 m3, hachoir à viande réfrigéré avec portionneur, pulvérisateur 800 l Tecnoma rampe 12 m, faucheuse Krone 5 assiettes, scie à ruban, charrue bisoc et trisoc réversible, tonne à eau 6500 l avec abreuvoir, rotolabour Kuhn avec rouleau cage, herse alternative Amazone 3 m avec rouleau Packer.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Recherche combiné pour bois de chauffage sur prise de force tracteur.
✆ 07 84 41 13 73

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison, semoirs à disques, etc... (2903)
✆ 06 08 47 76 66

ACHETE TRACTEURS

Tout état, toute marque, en panne pour pièces
Tél. : 07 49 88 65 13

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Cause terres à libérer avant le 30 septembre 2025, vends 34 ha de maïs pour ensilage.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Cause surplus vends foin 2024 et 2025 enrubannage prairies temporaires.
✆ 06 40 18 07 28

38 - Vends foin de coteau BR 120x120 stockés à l'abri.
✆ 06 30 70 89 17

39 - Vends bon foin prairie permanente 2025 + foin qualité correcte 2024, bottes rect. 500kg, rondes 250kg, cessation.
✆ 06 84 21 69 15

42 - Vends grosses quantités de foin, bottes rondes, stockées à l'abri.
✆ 06 46 10 10 32

Fourrage

01 - Vends foin de bonne qualité bottes carrées 120x70 année 2024 prix 50€/T et 2025 prix 75 €/T. Prix départ ferme.
✆ 06 88 76 67 81

38 - Vends 22 bottes (200 kg) de foin de marais (convient pour litière) 1à euros la botte.
✆ 06 60 61 88 78

39 - Achat/vente paille - foin - luzerne. joannreybier@gmail.com
✆ 06 08 53 16 44

42 - Donne 25 bottes de foin en balles rondes de qualité moyenne. Possibilité achat de bon foin.
✆ 06 75 18 99 77

Propriété

70 - Jeune Agriculteur recherche petite exploitation 35 ha ou moyenne 75 ha ou + a louer ou acheter ou ferme avec terrain tout départements.
✆ 06 65 41 39 38

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

63 - Recherche terrain agri avec eau (1 à 3 ha), secteur 63/43.
✆ 07 67 03 09 62

Location

Autres

39 - Vends bois coupé en 50 pour chaudière sur Salins-les-Bains. Bois sec de 2 ans rentré. 55 euros/st.
✆ 06 82 01 88 66

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins, à 15 km à l'est de Bourges, recrute un salarié. Au sein d'un groupement d'employeurs, vous devrez parfois travailler en équipe sur une exploitation de 535 ha de cultures, prod. de semences et 75 mères charolaises. Vous devrez savoir travailler en élevage et grandes cultures mais aussi savoir suivre des directives en autonomie puis rendre compte régulièrement à vos employeurs ; savoir alimenter et observer les animaux, pratiquer les soins courants et la manipulation, mais surtout avoir une approche aisée des animaux (Charolais) ; avoir la maîtrise d'engins agric. et de l'électronique embarquée ainsi que les travaux du sol et traitements qui y sont liés. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments seraient un plus Compétences requises : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole mini, BTS agricole de préf, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI après une période d'essai. Durée 38 h en moyenne avec possibilité de récupération ou de compensation. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

pour autonomie alimentaire…). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole mini. CDI après une période d'essai. Salaire à négocier selon exp. et compétences. • Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedes-moulins18@gmail.com

✆ 06 88 12 72 11

18 - Exploitation à Nohant en Gout, à 15 km à l'est de Bourges propose un contrat d'apprentissage en BTS ou en BUT. Exploitants en Polycultures, élevage charolais et productions de semences sur 535 ha, venez rejoindre notre équipe et gagner en compétences sur la conduite de cultures, la conduite d'élevage, sur la diversification des cultures et méthodes culturales. Selon votre spécialisation, votre rapport de stage peut porter sur : la rentabilité d'un bât. d'engraissement des bovins ; la pertinence du semis sur couvert sur une partie de l'exploit. ou l'optimisation du parc de matériel à l'usage de 2 exploitations. Pos. logement sur place. Contacter Mme Lespagnol

✆ 06 88 12 72 11
et envoyer votre CV à
agalespagnol@wanadoo.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10 au 23/10/25 + du 17/12/25 au 03/01/26. Durée : 48 h par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12,40 € (brut) + 10 % de précarité + 10 % de CP. km indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 km autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entret. et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les gdes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), trav. en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,54€ (brut)/ heure). Avantages : mutuelle, indemnités km – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher

✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

38 - ETA disponible pour ensilage maïs plante entière et épis, moisson maïs.

✆ 06 72 15 40 20

71 - Recherche chauffeur tracteur pour vendanges, début 25/08 pour 1 mois.

✆ 06 88 98 14 96

71 - Recherche vendangeur, début 25/08 pour 10 jours, nourrit midi gratuit.

✆ 06 88 98 14 96

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin

✆ 06 63 31 48 59

Mariage

42 - Agriculteur sincère de 40 ans, nord du 42, cherche compagne douce et équilibrée pour partager vie paisible et vraie, voire fonder une famille.

✆ 07 82 97 71 19

Urgent



Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

70 - Jeune homme 40 ans agriculteur mobile recherche pour rompre solitude dame d'âge indifférent française du milieu rural agricole.

✆ 06 65 41 39 38

Animaux

Bovin

15 - A vendre 2 taureaux de 18 mois 3200 Euros pièce, 1 taureau de 20 mois 3500 euros pièce, le tout race Aubrac. Inscrit herd-book et docile.

✆ 06 58 34 43 55
ou 04 71 23 92 52 HR

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances.(3203)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Elevage limousin, vend veaux repro 10 mois, bonne origine, TGS. (3202)

✆ 06 73 68 04 12
06 81 17 02 21

89 - Elevage charolais HBC, vend 50 mâles repro prêts à saillir, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (2602)

✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

42 - Vends chevrettes Alpines et croisées, nées du 7 au 28 février 2025, indemnes de Caev et autres maladies, sevrées, écornées, 190 euros la chevrette.

✆ 06 28 28 31 33

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Equin

01 - Vends 2 poulains Pie 15 mois, 1 blanc et noir, 1 blanc et marron, licolés, pour attelage et promenade.

✆ 06 80 73 62 46

Gibier

18 - Département du Loiret - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison. Documentation sur demande.

✆ 06 82 28 12 19

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à **SAS MANIÈRE**
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Des professionnels à votre service



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports France · TGB · 4x4 · POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

FORAGE EAU GÉOTH
secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Terres de Bourgogne **Abonnement**
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez
d'un **ACCÈS ILLIMITÉ**
au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AMBD
Société à responsabilité limitée
au capital de 223 000 euros
Siège social
6 rue Etienne Dolet
21000 DIJON
803 919 760 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 12 juillet 2025, l'Assemblée Générale Mixte des associés de la société à responsabilité limitée AMBD a décidé de transférer le siège social du 6 rue Etienne Dolet, 21000 DIJON au 11 rue des Ormeaux, 21220 FIXIN à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25019821

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC DEVELLE PERE ET FILS
Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 581 700 euros
1 Route de Thomirey
21360 SAUSSEY
435 374 616 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 28 juillet 2025, la collectivité des associés a:
- autorisé Monsieur Hubert DEVELLE à démissionner de ses fonctions de gérant
- décidé de réduire le capital social pour le ramener à 538 070 euros
- décidé d'ajouter à l'objet social qu'à la suite de la loi d'orientation n° 2025-268 du 24/03/2025 et en application de l'article L 320-1 du code rural et de la pêche maritime, la société peut, sans perdre son caractère civil, compléter ses activités mentionnées ci-dessus par des activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole.
Le tout à compter rétroactivement du 1er juillet 2025.
Pour avis, La gérance.

AL25019892

// DIVERS

AOP GEVREY CHAMBERTIN

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Lors de sa séance du 12 juin 2025, le Comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique des projets d'aire géographique et d'aire parcellaire révisées de l'appellation d'origine susmentionnée, complétée ou non de la mention « premier cru ».
Le projet d'aire géographique, après expertise, reprend à l'identique l'aire géographique actuelle composée des communes de Brochon et Gevrey-Chambertin dans le département de la Côte d'Or.
Le projet d'aire parcellaire concerne les 2 communes précitées composant l'aire géographique.
La consultation se déroulera du 8 septembre 2025 au 8 novembre 2025 inclus.
Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.
Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations
- Via le site demarches-simplifiées.fr :
https://www.demarches-implifiees.fr/commencer/projet-aoc-gevrey-chambertin-avis-de-consultation
- Ou auprès de l'INAO par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) à l'adresse suivante :
16, rue du Golf (Parc du Golf) Bât. Bogey 21800 QUETIGNY
- Ou par courriel à l'adresse suivante :
INAO-DIJON@inao.gouv.fr.
Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 8 novembre 2025, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.
Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé (ainsi qu'au siège de l'ODG (Syndicat d'AOC Gevrey, Place de la Mairie21220 GEVREY-CHAMBERTIN) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

AL25019355

SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY »
Notaires associés
23, rue Buffon - 21000 DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thomas ROQUEL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 13 août 2025,
Monsieur Michel COIGNET, retraité, né à OUGES (21600) le 6 septembre 1942, et Madame Chantal Solange Jeanne ROSSIN,retraitée, née à FONTAINE FRANÇAISE (21610) le 20 octobre 1945, demeurant ensemble à OUGES (21600) 2 rue des Fleurs, mariés sans contrat à la mairie de FONTAINE FRANCAISE (21610) le 13 novembre 1965, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans les trois mois de la présente insertion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me ROQUEL

AL25019888

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Guillaume LORISSON, Notaire Associé de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen,** CRPCEN 21012,
Le 28 juillet 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur François PILLOT, retraité, et Madame Michèle Julienne Camille SEBILLOTTE, retraitée, demeurant ensemble à CESSEY-SUR-TILLE (21110) 8 rue des Longeroies.
Monsieur est né à CESSEY-SUR-TILLE (21110) le 22 juillet 1955,Madame est née à LONGEAULT (21110) le 7 mars 1954.
Mariés à la mairie de LONGEAULT (21110) le 14 septembre 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25019891

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 18/08/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier DREE – SAINT-MESMIN – SOMBERNON
Parcelles forestières
Saint-Mesmin : Urbanisme : RNU 9 ha 85 a 81 ca 'AUX GRANDES CHAUMES' : B-0127 - 'AU BAS DE GARROT' : B-0130—0133—0134—0135—0137—0139 - 'AUX GRANDES RAIES' : ZI-0036—0037—0038 - 'AUX CHAUMES DE FONTETTE' : ZI-0009
Drée : Urbanisme : RNU 30 ha 86 a 45 ca 'EN NAULOUP' : B-0039—0043 - 'LES CHAMPS AUX CHEVRES' : B-0036—0044—0045—0047—0048—0049—0050—0051
Sombernon : Zone N du PLU 9 ha 65 a 47 ca 'DERRIERE LA BORDE' : A-0304—0369—0439ZB-0025
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/09/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019895

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 08/08/2025, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : FL IMMO
Siège social : 2 Rue de Bous - 21800 QUETIGNY
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur,la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire,l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire,l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales à prépondérance immobilière. Acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail et autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société ; Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participation dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI FL immo et la cession, à titre exceptionnel, desdites participations. Éventuellement exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini,pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Sociétéau RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Florian LEGER demeurant à GRAY (70100), 8 Avenue Jean Jaurès
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas,agrément obtenu à l'unanimité des associés
Pour avis
La Gérance

AL25019879

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAEC DES FREBAULTS
Les Frébaults 58270 SAINT SULPICE
RCS Nevers – 410 199 657
Par effet d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2025, il a été pris acte de la démission de la gérance de M. Jean-Pierre PERRONNEAU, de la transformation du GAEC DES FREBAULTS en EARL DES FREBAULTS, prenant effet le 30 juin 2025 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités agricoles
CAPITAL SOCIAL : 256 980 € divisé en 17 132 parts représentatives de biens mobiliers
SIEGE SOCIAL : 14 route de Forges 58270 SAINT SULPICE
GERANTS : Mme PERRONNEAU Martine, demeurant 14 route de Forges 58270 SAINT SULPICE et M. Bertrand LARUE, demeurant 28 route de Pain – 58110 ACHUN,
Cession de parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses descendants ou ascendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Lorsque l'ensemble des associés a la qualité de co-contractant dans la cession de parts sociales, aucun agrément préalable n'est requis. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés
DUREE : 99 ans
IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, la gérance

AL25019819

MODIFICATIONS

SCI DE LA POREE
Société civile immobilière
Au capital de 75050 €
siège social
17 Faubourg de Decize
58330 SAINT SAULGE
RCS NEVERS 481 563 617

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 28/07/2025, il a été décidé de transférer le siège social de SAINT SAULGE (58330) 17 route de Decize à CHAUMOT (58800) 3 route de Pazy à compter du 28/07/2025
Il a également été pris acte de la démission de Mme Marie Claude Albertine HOUDAS veuve de Monsieur Henri Charles CHASSAIN de ses fonctions de co-gérant à compter du 28/07/2025 et du maintien de M Christian SIMON, demeurant à CHAUMOT (58800) 3 route de Pazy dans ses fonctions de gérant pour une durée illimitée
Les statuts ont été modifiés en conséquence
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis

AL25019840

// DIVERS

CLÔTURE DE PROCÉDURE

Greffe du Tribunal de Commerce de Chalon sur Saône

CHEZ LOUIS & MARIUS - RCS Chalon sur Saône 891 380 354 -caviste, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, vente de produits alimentaires et épicerie fine - 1 les Quatre Vents 71190 Laizy. Jugement en date du 10/07/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25019847

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

AVIS

Conformément à l'art L.331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente d'une parcelle boisée cadastrée commune de POUILLY SUR LOIRE (58150)section ZA n° 221 «Les Champs de Matray» (30a 30ca) moyennant le prix de SIX CENTS EUROS (600,00 €) payable comptant, aux conditions ordinaires et de droit en la matière.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de 2 mois à compter de l'affichage en mairie de cet avis, soit à compter du 11/08/2025, et de cette publication pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé à Me JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150).
Pour avis

AL25019863

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Ruages (58) 28 a 00 ca 'CROPIGNY' : ZH-0038
Cmne de Montreuillon (58) – Biens occupés - 2 ha 99 a 82 ca 'LES REPLATS' : B-0078 - 'LES CHAMPS PAINS' : B-0333 - 'LES CHAMPS DU CLOU' : C-0245—0260—0262
Cmne de Oulon (58) – Biens loués - 25 ha 34 a 10 ca 'LE CHAMP DARIAUX' : A-0076 - 'LES CHAMPS DU BOIS' : A-0055 - 'CHAMP DU BOIS' : A-0999 - 'LA DOLENTE' : ZC-0044
Cmne de Prémery (58) 79 a 55 ca 'LES COTEAUX' : D-0128
Cmne de La Maison-Dieu (58)- avec maison d'habitation 6- 8 a 00 ca 'LE BOURG' : B-0544 - '0001 RUE DE LA POTERNE' : B-0542
Cmne de Chaumard (58) – avec bâtiment d'exploitation - 1 ha 58 a 55 ca 'BLAISY' : A-1060—1190—1198 - '0019 CHE DE MONT' : A-1061 - 'CROT JUAN' : A-0448 - 'SUR TANIERE' : A-0046
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/09/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019889

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Me Anne JUILLETMe JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

DISSOLUTION

SCI MARTEAU
Société civile immobilière
au capital de 304,90 €
Siège social :
14 rue du Château Gaillard
58150 POUILLYSUR LOIRE
RCS NEVERS - 377 581 012

Aux termes de son assemblée générale extraordinaire en date du 10 janvier 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10/01/2025 ; le PV de l'AGE a été déposé au rang des minutes de Me JUILLET, le 17/03/2025. Mr Jérôme MARTEAU demeurant à GARCHIZY (58600) 79 rue Sacco et Vanzetti a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse postale du liquidateur. Mention en sera faiteau RCS de NEVERS
Pour avis.

AL25019861

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DU RIVAGE
SCI au capital de 1 524,49 €
Siège social 112 ROUTE DE MARZY
58000 NEVERS
38804809200026 RCS Nevers

Par délibération en date du 08/08/2025 de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé, à compter du 08/08/2025, la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé liquidateur M. BULOT JOEL demeurant 112 RUE DE MARZY 58000 NEVERS.
Le siège de la liquidation est fixé au 112 RUE DE MARZY 58000 NEVERS
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL25019865

// CONSTITUTION

LE PRINCE GOURMET RESTAURANT
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1.000 euros
4 rue de la Préfecture 58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 06/08/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Raison sociale : LE PRINCE GOURMET RESTAURANT
Capital social : 1.000 euros.
Siège social : 4 rue de la Préfecture 58000 NEVERS
Objet : La restauration rapide ou traditionnelle, la vente à emporter et en livraison de plats cuisinés, la commercialisation de boissons non alcoolisées.
Président : Monsieur Mateus Sebastio MARTINS JOSE demeurant 15 bis rue des Tailles 58000 NEVERS
Clause d' Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL25019852

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT ELOI (58) du 11/06/2025 a été constituée la société de participations financières de profession libérale de pharmacien d'officine suivante :
Dénomination sociale: SPFPL BARBARIN - DUBOST
Siège social: 15 Route de Trangy 58000 SAINT ELOI
Objet social: La prise de participation dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine.
Durée de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social: 356 720 euros
Gérance: Elodie DUBOST, épouse BARBARIN demeurant 15 Route de Trangy 58000 SAINT ELOI.
Cessions des titres: Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés, à l'ascendant, descendant ou conjoint de l'associé cédant, ou à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des trois-quarts des associés exerçant la profession de pharmacien d'officine.
Immatriculation au RCS de NEVERS sous la condition suspensive de l'inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens.

AL25019887

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 14/08/2025, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : STELLA 58
Siège social : 81, avenue Louis Coudant, 58340 - CERCY LA TOUR
Objet social : Restaurant - brasserie - snacking - Bar - soirées à thème -ventes à emporter - glacier – organisation d'événements.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Pauline, Paulette, Paquerelle JABOUIN Demeurant 30, rue de la Guette 58340 - CERCY LA TOUR Monsieur Nicolas, Georges, Aimé GOSSART Demeurant 30, rue de la Guette 58340 - CERCY LA TOUR Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS (58)
Pour avis
La Gérance

AL25019893

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Magny-Cours du 28/07/2025,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : NOULOT SOLAIRE
Siège : 12 Route de Noulot 58470 MAGNY-COURS
Durée : 99 (quatre-vingt-dix-neuf) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : la production et la vente de tous types d'énergies renouvelables au moyen de tout matériel et process détenu en propriété ou location ou par tout autre moyen ; la location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ; l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : lacréation, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce,la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce,usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise,l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Dimitri FAYET, demeurant 27 Route de la Gare 58470 SAINCAIZE-MEAUCE
Directeur général : Monsieur Michaël ROUBE, demeurant 12 Route de Noulot58470 MAGNY-COURS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS.
Le Président.

AL25019896

YONNE

// MODIFICATION

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
Ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

MODIFICATION DU CAPITAL

IASB HOLDING
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 3.377.500€
Siège social : 33 boulevard Vauban
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
Sous le n° 885 330 233

Aux termes d'une A.G.E. en date du 30 juin 2025, il a été décidé d'augmenter le capital social de 187.500€ pour le faire passer de 3.377.500€ à 3.565.000€.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET, Avocat spécialement mandaté

AL25019880

MODIFICATIONS MULTIPLES

Par acte SSP du 31/07/2025, L'Agence du Transport SAS au capital de 500 €, 12 rue des Guillottes 89300 VILLECIEN :
- Modifie son objet social
En remplaçant
L'exercice, à titre de prestations de service, des tâches de gestionnaire externe de transport tel que déterminés par l'article R3211-45 du Code des transports, et de toute prestation de service de nature administrative susceptible d'assister une entreprise de transport de façon externalisée
Par
Cabinet de consulting et d'assistance pour les affaires
Cabinet de gestion des activités, y compris règlementées
Accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise, à la prévention des difficultés et à la gestion de crise
Assistance au plan de sauvegarde et de redressement judiciaire
Formalités administratives, juridiques et judiciaires
Conformité aux obligations légales
- Modifie sa dénomination sociale qui devient JURI-EXPERTISE
Pour avis
Le Président

AL25019885

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GAEC DES PEPINIERES HENRY
Groupement agricole d'exploitation
En commun
En liquidation
Au capital de 24 688,80 euros
Siège social : Les Catelineries
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
433 941 580 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 juillet 2025 a décidé la dissolution anticipée du Groupement à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Erick HENRY, demeurant 10 Les Girandes Perreux, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 10 Les Girandes Perreux, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019884

// CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

FF INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Pasteur
89200 AVALLON
Société en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 31 juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : FF INVESTISSEMENTS Siège : 17 rue Pasteur, 89200 AVALLON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros
Objet : l'acquisition et la gestion, par tous moyens, notamment par bail (notamment en location meublée, non meublée, saisonnière, commerciale…) au profit de particuliers ou de professionnels, de tous biens et droits immobiliers ainsi que de biens mobiliers, le cas échéant, pour garnir lesdits biens ; la réalisation d'investissements immobiliers, la prise de participations dans des sociétés ayant une activité dans l'immobilier ; l'achat et la vente de tout objet de décoration intérieur ou extérieur, de meuble et tout type de mobilier intérieur ou extérieur ; l'acquisition, l'aliénation, l'apport, l'échange, la prise à bail, la location, la location-gérance et l'exploitation sous toutes formes de tous établissements ou fonds de commerce ainsi que de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, urbains ou ruraux ; la participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Fabio Joël FERREIRA, demeurant 8 rue Pasteur, 89200 AVALLON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis
Le Président

AL25019886

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 05 août 2025, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : « SAS SENS ÉCO DÉPOT »
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 1 000 €uros
Siège social : 140, rue d'Alsace Lorraine – 89100 SENS
Début d'activité : 01 septembre 2025
Objet social : L'activité de vente de tous types de produits-neufs et d'occasion – issus de tous les commerces. Services disponibles : vente et montage de pneus, location de matériel de véhicule en libre-service et entretien.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés
Président : Monsieur ELgaceur Ziad, demeurant 4 rue des Frères Challe à SENS 89100
Immatriculation : RCS de SENS.

AL25019903

ÉQUIPEMENT

// MACHINISME

Les distributeurs sur le qui-vive

Au premier semestre 2025, les professionnels français du machinisme agricole ont été confrontés à un fort recul de leurs carnets de commandes.

Stéphane Leblond, qui a pris la présidence du Sedima (le syndicat représentant les professionnels du machinisme agricole) en avril, se trouve confronté à un marché quelque peu chahuté. En effet, dans le secteur du matériel agricole, les prises de commandes, en neuf comme en occasion, reculent de 7 % à 9 % par rapport au premier semestre 2024. Ces chiffres viennent confirmer une tendance déjà détectée à la fin de l'année dernière, après les récoltes céréalières catastrophiques et la mise en place d'un plan d'arrachage des vignes. Selon une enquête menée par le syndicat auprès de ses adhérents, un quart des concessionnaires jugent que cette baisse de commandes est supérieure à 15 %. Ils sont autant (26 %) à constater un recul des bons de commande compris entre 3 % et 15 %. Parmi les premières victimes : les tracteurs, les automoteurs et les matériels d'accompagnement. Par secteur d'activité, ce sont, sans aucune surprise, les grandes cultures qui voient les prises de commandes se contracter auprès de *« 78 % des concessionnaires pour le matériel neuf et 70 % pour le matériel d'occasion »,* a précisé Sylvie Domenech, secrétaire générale adjointe du Sedima. La tendance est également très négative pour la viticulture avec une baisse déclarée par 81 % des répondants pour le neuf et 77 % pour l'occasion. Même si elle ne compense qu'une partie du recul des commandes, l'activité pièces détachées et service après-vente (réparations) redonne un peu de couleur au secteur, avec une évolution du chiffre d'affaires de + 3 % en moyenne : entre + 1 % et + 3 % pour les pièces magasin et + 3 % à + 5 % pour l'atelier/SAV.

Moral en berne

Le Sedima ne table pas sur une reprise des commandes au second semestre 2025. *« Les premiers échos des moissons sont encourageants mais les prix ne sont pas extraordinaires »*, a affirmé Stéphane Leblond. Ils sont d'ailleurs 43 % des distributeurs à prédire que l'activité baissera au cours de six prochains mois, quand 16 % estiment au contraire qu'elle augmentera. Première conséquence de cette situation : les stocks en matériel neuf reviennent à *« un niveau supportable »*, a analysé Étienne Webre, délégué général du Sedima. Trop élevés l'an dernier à la même époque pour 74 % des concessionnaires interrogés, ils ne sont plus que 34 % aujourd'hui à considérer que leurs stocks de matériel neuf sont supérieurs à la normale. En revanche, les stocks d'occasion semblent avoir augmenté pour 57 % des sondés (53 % en 2024). Tout aussi important est le ressenti des concessionnaires sur l'évolution de leur activité. L'évolution du marché client (20 %) et son corollaire, la prise de commandes (18 %), reste une préoccupation majeure, à égalité avec la gestion des stocks (18 %). Il n'en reste pas moins que la trésorerie reste un point de vigilance pour 53 % des concessionnaires. À l'aune de leur activité, ces derniers craignent pour l'avenir de leurs clients, notamment en viticulture : 83 % des distributeurs interrogés estiment que le moral des producteurs en vitiviniculture est dégradé (44 % très mauvais et 39 % mauvais). Dans une moindre proportion, ils trouvent que les exploitants en grande culture n'ont pas le moral non plus : 5 % très mauvais et 40 % mauvais. C'est sans doute ce qui explique aussi que les relations soient parfois tendues et houleuses entre les distributeurs et les clients agriculteurs. *« Notre volonté, c'est de construire avec eux un partenariat comme avec les constructeurs. Il y a un profond travail à mener à ce sujet »*, a déclaré Stéphane Leblond qui souhaite faire de cette relation client l'axe majeur de sa présidence pour les quatre prochaines années.



Le secteur du machinisme agricole connaît une année 2025 délicate, en partie liée aux difficultés en grandes cultures et en viticulture. Victoria

Christophe Soulard

// BRIS DE GLACE

L'impact de la chaleur

Après de gros coups de chaleur, Groupama Paris Val de Loire a décidé de faire le point sur les bris de glace.

Après des températures au-dessus des normales de saison, Ludovic Toribio, responsable du pôle expertise auto/TMA-DAB/RC et Fatima Laasri, gestionnaire Indemnisation à la cellule bris de glace d'Amiens ont fait le point sur les sinistres déclarés par les sociétaires. *« Nous nous rendons compte que les bris de glace apparaissent souvent pendant les périodes de températures extrêmes, soit en plein été, soit en plein hiver. L'explication réside dans le choc de température »*, constate Ludovic Toribio en regardant les dernières données et ajoute, *« nous traitons environ 15 000 dossiers par an »*. Et le réchauffement climatique n'améliore guère la situation. *« Avec la multiplication du gel, du froid et de la chaleur, ce sont les infrastructures qui se détériorent plus rapidement. Cette intensification des températures détériore les routes, ce qui provoque la multiplication des sinistres dus à des gravillons sur les pare-brise »*, reporte Ludovic Toribio. Face à cette observation, Groupama Paris Val de Loire a choisi de faire appel à des réparateurs sélectionnés, précisément spécialisés dans le bris de glace. *« Ils font de la réparation, du remplacement de vitrages, du recalibrage. Ils détiennent le matériel pour travailler correctement et sont donc très habitués à ce genre d'intervention »*, déclare-t-il.

Étant expert à l'affût des évolutions dans ce domaine-là, Ludovic Toribio se rend tout de même compte de l'accélération du développement de la *« mafia des pare-brise »*, comme l'appelle la presse nationale. *« C'est un marché porteur, et le nombre de structures non agrées se multiplient, et trompent nos sociétaires, notamment par le biais de cadeaux ou de fausses informations (date limite sur les pare-brises par exemple) »*, annonce-t-il. Ludovic Toribio, ajoute également, *« on rencontre des difficultés pour pouvoir orienter nos sociétaires parce que parfois les offres sont très alléchantes. On essaie de faire en sorte de les orienter vers nos partenaires, notamment pour leur technicité et leur savoir-faire. Aujourd'hui, les pare-brise font partie intégrante de la sécurité du véhicule, il y a des systèmes technologiques qui permettent de gérer la distance avec le véhicule de devant ainsi que le freinage d'urgence. Tous ces systèmes sont regroupés sous le nom de Adas »*, détaille-t-il.

La pénurie de main-d'œuvre dans le secteur agricole

Accompagné par de gros partenaires nationalement reconnus comme Carglass, France Pare-Brise et Mondial Pare-brise entre autres, Groupama Paris Val de Loire constate que près de 6 sociétaires sur 10 se tournent vers eux. Le marché des tracteurs et matériels agricole n'est pas en reste. Néanmoins, Groupama trouve plus de difficultés à convaincre les agriculteurs. *« Sur le matériel agricole, seulement 20 % de nos sociétaires se tournent vers nos partenaires »*, précise Fatima Laasri. Peu nombreuses sur le marché, une nouvelle structure a récemment été sélectionnée par Groupama Paris Val de Loire. *« Glazing a récemment rejoint l'aventure, c'est un partenaire réellement spécialisé sur le matériel agricole »*, avoue-t-il. Cette faible présence sur le secteur s'explique notamment par *« la pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans la réparation de matériels agricoles »*, confie le responsable du pôle. Toutefois, les experts assurent avec fermeté que le marché agricole est très peu exposé aux escroqueries rencontrées habituellement sur les véhicules classiques.



Le bris de glace est souvent lié aux chocs thermiques provoqués par les températures élevées en été ou basses en hiver. IA/Firefly

Charlotte Sauvignac

// TRANSMISSION

La Ferme de l'autruche drômoise cherche des repreneurs

Ils sont moins de quarante en France à pratiquer ce type d'élevage. Installés depuis 2010 à Livron-sur-Drôme, Marie-Christine et Pascal Grussenmeyer ont fait le pari osé de créer une ferme dédiée à l'élevage d'autruches. Proches de la retraite, ils souhaitent transmettre leur exploitation.

Après quinze années d'activité, Marie-Christine et Pascal Grussenmeyer souhaitent passer le flambeau. Depuis quatre ans, leur ferme fait partie des annonces recensées sur le Répertoire départ installation. *« Nous avons anticipé car nous proposions la vente de l'outil complet avec une formation de trois ans afin que les repreneurs bénéficient du certificat de capacité,* explique le couple. *Aujourd'hui, nous voyons que ça ne bouge pas. En 2027, nous entamerons la phase de démantèlement si nous ne trouvons personne »*. Le couple propose la vente de son matériel et du fonds agricole pour 350 000 €.



ME-AD26

« Sans repreneur, nous entamerons la phase de démantèlement en 2027 », se résignent Marie-Christine et Pascal Grussenmeyer.

Le projet de transmission

Marie-Christine et Pascal Grussenmeyer ont d'abord proposé la vente de l'ensemble de l'outil de production : maison, parc, équipements et gîtes. Le tout avec une formation de trois ans sur la ferme. Un coût total estimé à 900 000 €. Finalement, après quatre années de recherches de repreneurs, ils ont décidé de ne vendre que le fonds agricole pour 350 000 €. Pour réduire les coûts, ils mettraient en location la salle d'incubation et la nurserie d'une superficie de 80 m² ainsi que des hangars de stockage et le terrain d'un hectare pour les gîtes. Ils envisagent à présent une formation de 6 à 18 mois avant 2027. Si les éleveurs ne proposent plus leur maison à la vente, un terrain de cinq hectares peut être vendu pour construire une habitation.

Le nécessaire pour s'installer

Les autruches étant considérées comme une espèce exotique protégée, il est nécessaire de cumuler trois années de stage en élevage d'autruches et d'obtenir un certificat de capacité délivré par le ministère de l'Environnement. Toutefois, si le futur installé dispose d'un diplôme agricole, la durée de stage descend à 18 mois et à 6 mois s'il a un diplôme vétérinaire. Pour assurer la transformation, les éleveurs conseillent de se former auprès de professionnels. *« C'est bien de connaître la transformation pour savoir de quoi on parle,* estiment Marie-Christine et Pascal Grussenmeyer. *Toutefois, si on compare le temps de travail et le coût, autant le déléguer. La fabrication se déroule toutes les trois semaines et nécessite une journée complète »*. L'autruche se dote d'une griffe aiguisée d'une longueur de cinq centimètres et n'a pas de prédateurs. L'animal peut atteindre les 70 km/h et réaliser des enjambées de six mètres. *« C'est un animal très territorial. Lorsque je rentre dans l'enclos, j'ai de grosses montées d'adrénaline. Le jour où on n'en a plus, il faut arrêter car il faut toujours rester prudent. C'est un animal sauvage et dangereux »*, prévient Pascal Grussenmeyer, qui a déjà été blessé par ses bêtes.

Parmi les difficultés évoquées par les éleveurs, le risque aviaire prend de plus en plus de place. *« Nous avons dû prouver que nous respections un cahier des charges pour avoir un agrément multi-espèces plumes et poils. Nous avons tout mis en place pour limiter le risque sanitaire,* précisent les éleveurs. *Nous sommes dans un couloir migratoire. Les migrateurs arrivent de plus en plus tôt, de mars à octobre. Nous avons la même biosécurité que le canard mais nous sommes classés « autre » dans le code de l'activité principale exercée. Nous ne pouvons donc pas obtenir d'aides techniques ou financières pour protéger notre élevage. Nous avons dû demander des dérogations pour nous équiper de filets. Les grands migrateurs, nous faisons en sorte qu'ils ne viennent pas. Les mangeoires et les abreuvoirs sont à l'intérieur et les arbres autour de la rivière rendent l'accès difficile aux oiseaux »*, déclare le couple. Autre difficulté : le prêt bancaire. *« Avant, les banques regardaient les bilans. Mais, depuis trois années que nous avons mis la ferme en vente, les banques se montrent réticentes au projet. Nous avons six candidats qui ont abandonné en raison de cette difficulté »*, déplorent-ils.



ME-AD26

Pour devenir éleveur, il est nécessaire de cumuler de six mois à trois ans de stage en élevage d'autruches et obtenir un certificat de capacité délivré par le ministère de l'Environnement.

Un élevage atypique

Amateurs de virées en camping-car, Marie-Christine et Pascal Grussenmeyer vivaient en Alsace lorsqu'ils ont découvert l'élevage d'autruches. Lors d'un séjour en Haute-Savoie, ils ont fait une escale dans une ferme spécialisée. *« Nous avons été subjugués par la beauté de ces animaux ainsi que par les produits atypiques et peu connus issus de l'élevage. Nous nous sommes tout de suite dit que si nous devions changer de vie, nous deviendrons éleveurs d'autruches »*, se rappellent-ils. Proches des 40 ans, ils ont quitté leur emploi en comptabilité et en industrie chimique pour se lancer dans cette nouvelle aventure et *« redonner du sens »* à leur vie. La Drôme a tapé dans l'œil des Alsaciens pour son climat et la présence d'un abattoir qui répondait à leurs attentes. Un projet d'installation rendu possible avec *« un grain de folie et une étincelle »*. À ce jour, la Ferme de l'autruche drômoise voit naître plus de 150 autruches par an grâce à ces 18 reproducteurs. Chaque année, les éleveurs font abattre 100 à 120 animaux âgés de 12 à 14 mois et près de 70 sont vendus à d'autres éleveurs. Ils ont fait le choix de croiser les souches cou noir et cou bleu pour optimiser le rapport poids/fécondité.

M.E.

La viande d'autruches et les produits dérivés



ME-AD26

Les animaux sont élevés sur sept hectares équipés de bâtiments de type tunnels de 14 à 60 m² et sont nourris avec de la luzerne déshydratée produite localement. Marie-Christine et Pascal Grussenmeyer passent par l'abattoir de Die, agréé pour abattre les autruches, et la transformation de la viande se déroule dans un laboratoire à Chalancon. Ils produisent notamment rôtis, pavés, steaks, viande à fondue, ragoût, vendus sous vide, et des terrines, saucissons et saucisses. Auparavant, ils assuraient eux-mêmes la transformation dans un atelier à Vaunaveys-la-Rochette mais ils ont décidé de *« lever le pied »*. À Die, deux tâcherons ont été formés afin de pouvoir abattre les autruches. Le couple vend aussi ses œufs mais sur liste d'attente en raison de la forte demande. Les éleveurs ont trouvé preneur pour vendre les plumes de leurs animaux dans le secteur de l'événementiel pour des costumes ou l'industrie automobile pour lustrer des voitures de luxe. En complément de revenus, Marie-Christine et Pascal Grussenmeyer transforment une petite quantité de kiwis (0,5 hectare) pour en faire du jus. La vente de leurs productions se déroule au sein de leur boutique à la ferme ou en ligne, dans les magasins d'autres producteurs ainsi que sur les marchés, les foires et les salons.

LOISIRS

// CONCERTS À LA FERME

Quand démocratiser la musique classique passe par les fermes

Productrice de spectacles de musique classique (opéra, musique de chambre…) à travers deux sociétés « Les Minutes Heureuses » et « Contraste Productions » qu'elle gère avec maestria et passion, Hélène Paillette a développé le concept des Concerts à la Ferme. Une vingtaine de dates ont été programmées pour la saison estivale jusqu'à fin septembre.

Comment sont nés les Concerts à la ferme ?

Hélène Paillette : *« Pendant le Covid, en 2020, à l'image de nombreux secteurs d'activité, la culture a été considérée comme non essentielle. Le ministère de la Culture a demandé aux artistes de sortir de leurs scènes de théâtre traditionnels, par essence des bâtiments confinés et d'investir d'autres "lieux de vie". C'était un vrai défi pour une profession à cette époque en grande souffrance. Beaucoup de musiciens sont restés sans travail pendant plus de huit mois. C'est en allant chercher quelques fruits et légumes d'une exploitation en circuit court de l'Oise que m'est venue l'idée de faire sortir les musiciens. Je me suis aussi inspirée de mon expérience de productrice de la tournée Un Été en France avec Gautier Capuçon. Cette tournée estivale sillonne les communes rurales et permet d'aller à la rencontre des habitants de ces lieux parfois très isolés ».*

La barrière psychologique n'a-t-elle pas été trop compliquée à franchir ?

H.P. : *« Absolument pas, ni du côté des musiciens ni du côté des agriculteurs qui m'ont d'ailleurs facilité la tâche. Je pense en particulier à l'ancien président de la Chambre d'agriculture de l'Oise, Hervé Ancellin qui a permis de jeter un pont entre les agriculteurs et la musique. Je remarque d'ailleurs que ceux qui nous accueillent sur leur exploitation sont mélomanes. Ce qui facilite le contact ».*

Quel objectif recherchez-vous à travers ces concerts à la ferme ?

H.P. : *« Tout simplement à démocratiser la musique classique, la rendre accessible à ceux qui n'ont pas la possibilité et le bonheur de venir voir des concerts dans les salles parisiennes, que ce soit l'Opéra Garnier, l'Opéra Bastille, la Salle Pleyel, la salle Gaveau, dans les Zénith ou ailleurs. Je cherche aussi à rompre l'isolement de certains agriculteurs et valoriser le travail qu'ils réalisent au quotidien et qui est souvent incompris. Avant le concert, je leur donne la parole. Ils expliquent ce qu'ils produisent, pourquoi, comment, ce que leurs productions deviennent ensuite, à l'image de ce producteur de lin qui expliquait que toute sa récolte partait en Chine et revenait en France sous forme de vêtements. Quand le concert a lieu sur une exploitation viticole, les spectateurs ont droit à un verre de l'amitié. D'une certaine manière, c'est l'occasion de rapprocher les villes et les campagnes ».*

Les spectateurs ressortent-ils heureux de cette expérience ?

H.P. : *« Nous faisons le plein à chaque fois. C'est-à-dire que la jauge maximale pour un concert à la ferme ne doit pas dépasser environ 140-150 personnes. Ce nombre est suffisant pour conserver une certaine convivialité, permettre des échanges fructueux. Il permet aussi de déployer des équipements adaptés à la configuration des lieux, que ce soit la sonorisation ou l'éclairage. Je tiens aussi à la qualité des groupes qui se produisent, car je m'interdis de donner des concerts au rabais. J'ajoute que les lieux, en règle générale des granges, disposent d'une très bonne acoustique, grâce au mélange pierre et bois. Il faut aussi s'adapter aux conditions météorologiques, notamment quand un été très pluvieux comme nous l'avons connu en 2024 vient à humidifier les marteaux du piano à queue… Mais nous nous adaptons et il est essentiel pour nous d'offrir une prestation de qualité pour que les spectateurs passent un agréable moment ».*

La magie arrive-t-elle à prendre ?

H.P. : *« Je le pense. Les agriculteurs et les spectateurs ressortent généralement enthousiastes de ces concerts qui ne sont pas que classiques. En fonction du calendrier, des disponibilités et d'autres critères, le répertoire s'élargit au jazz, à l'opérette… Il faut voir la tête des personnes quand la chanteuse de Carmen vient s'asseoir sur les genoux des messieurs pendant son tour de chant… Le mélange des genres est très apprécié et en plus de faire découvrir un univers peu familier à quelques personnes, nous mettons en valeur, en première partie, des chorales et fanfares locales ».*

Quels sont vos projets pour 2026 ?

H.P. : *« Idéalement, j'aimerais pouvoir organiser une saison d'hiver, car cette période, morte-saison pour le secteur agricole, se prêterait bien à ces événements. Mais il me faut ici trouver des fermes plutôt orientées vers l'agrotourisme, disposant de pièces intérieures assez vastes. Je souhaiterais aussi organiser un concert sur le ring du Salon international de l'Agriculture. Ce serait formidable. Je sais qu'il y a déjà eu des événements sportifs comme des matchs de football et de rugby. Les 25 concerts organisés pour la saison 2025 (nous n'étions qu'à 10 en 2023) le sont sous le Haut patronage du Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca) coorganisateur avec Comexposium du Salon de l'agriculture. Nous avons bon espoir que notre demande recevra une réponse favorable… ».*

Propos recueillis par Christophe Soulard

Tous les concerts sont à participation libre avec réservation recommandée. Réservation : resa.calf@gmail.com ou 01 40 36 04 16. Programmation sur www.concertsalaferme.fr



DRCALF

Cette initiative est aussi l'occasion de rapprocher les villes et les campagnes.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jeudi 28 août

// Concert avec K6FM à Dijon

La radio K6FM et le Conseil départemental de la Côte-d'Or proposent une soirée de concert dans les jardins du Département, au 53 bis rue de la Préfecture, à partir de 18 h 30. Sur scène vous pourrez entendre Charlie Winston, Charles Doré (passé par la Star Academy en 2024), Chiloo, Maag, Christophe Mali (du groupe Tryo), Timemachine1985, et des artistes locaux en 1re partie. Sur place également : foodtrucks et buvettes.

Soirée gratuite mais attention : places limitées.

• Jeudi 28 août

// Patrimoine d'Is-sur-Tille

Participez à une visite commentée d'Is-sur-Tille pour partir à la découverte du patrimoine de la ville. Cette visite vous fera découvrir l'histoire des protestants, biefs, moulins et capucins. Visites à partir de 9 h 30, départ depuis l'Office de Tourisme, place de la République.

Sur inscription obligatoire auprès de l'Office de Tourisme au 03 80 95 24 03 ou covati.tourisme@covati.fr

• Du 6 sept. au 29 novembre

// Exposition de Laure Molina à Semur-en-Auxois

L'artiste plasticienne Laure Molina présente sa première exposition intitulée Rapatriement, au Musée de Semur-en-Auxois (3 rue Jean-Jacques Collenot, 21140 Semur-en-Auxois). À travers 28 dessins, mêlant encre d'Inde et éco-pigments, elle explore la vitalité des ammonites du Sinémurien, collection unique du musée datant de 66 millions d'années. Le vernissage de l'exposition aura lieu le 6 septembre à 11 h au musée.

www.musee-semur-en-auxois.com/

• Jusqu'au 11 novembre

// Exposition sur les faïences nivernaises à Arnay-le-Duc

La Maison régionale des arts de la table propose une exposition intitulée « Nivernaises en lumière. Splendeurs de la faïence et de la céramique ». Elle met en lumière les faïences de Nevers et du Nivernais, présentant des centaines de pièces uniques, certaines datant du XVIIIe siècle. Ces trésors sont prêtés par le collectionneur passionné Guy Marin.

Maison régionale des arts de la table : Hospices Saint-Pierre, 15, rue Saint-Jacques à Arnay-le-Duc. www.musee-artsdelatable.fr

Nièvre

• 24 août

// Randonnée

UL'union sportive Cyclotouriste de Coulanges-les-Nevers organise la Rando Coulangeoise le 24 août. Au programme, 3 parcours route de 48, 65 et 80 km, dans les Amognes avec ravitaillement à la Fermette. En plus, un circuit pédestre est proposé (10 km). Départs entre 7 h 30 et 10 h depuis l'Espace culturel des Saules. Tarifs de 2 à 7 euros, gratuit pour les – 18 ans.

Renseignement : 06 06 46 04 00. Inscriptions pour les exposants et renseignements : gouly91800@gmail.com ou au 06 51 30 07 36.

• 6 septembre

// Festibière

Guérigny accueillera la 9e édition du Festibière le 6 septembre à partir de 17 h. Présence de brasseurs locaux, animations musicales ou encore dégustations seront au programme de cet événement.

Plus d'infos sur : https://www.festibiere.fr/

• 22 septembre

// Randonnée vignoble

La communauté de communes Les Bertranges propose une randonnée vignoble à pieds, à cheval ou à vélo. Différents parcours sont proposés : 8 km : 3 euros / départ de 9 h 30 à 10 h 30 ; 15 km : 4 euros / départ de 8 h 30 à 9 h 30 ; 30 km : 5 euros / départ de 7 h 30 à 8 h 30 (déviation possible à 22 km) ; 40 km : 5 euros / départ de 7 h 30 à 8 h 30 (Accès réservé au vététistes). Ravitaillements constitués de produits locaux.

Renseignements : 03 86 69 69 06

Yonne

• 6 septembre

// Marché de producteurs

Un marché de producteurs et d'artisans locaux est organisé aux Ruchers de la Croix Blanche, à Montacher-Villegardin, chaque premier samedi du mois, de juillet à septembre, de 15 h à 19 h. Les Ruchers de la Croix Blanche sont spécialisés dans la production de miel de cru, ainsi que dans l'élevage d'essaims et de reines. À cette occasion, la ferme ouvre ses portes au public.

Contacter Sylvestre Bonnemain au 06 51 91 11 90 et par mail : sylvestrebonnemain@hotmail.fr

• Dimanche 7 septembre

// Les bouchons de Joigny

A partir de 9 h 30, les producteurs du Réseau Bienvenue à la Ferme seront présents devant les halles de Joigny avec : la ferme en goguette et ses assiettes végétariennes, le SCEA des Grangettes et ses desserts à base de framboises, les dames douces et la ferme du chaudron avec ses planches de fromages et sa charcuterie, le Jardin bio du Bois Rameau et ses crêpes, Rabuat & Fils et ses burgers de canard, ainsi que l'EARL des Fouets accompagné de ses huiles et frites.



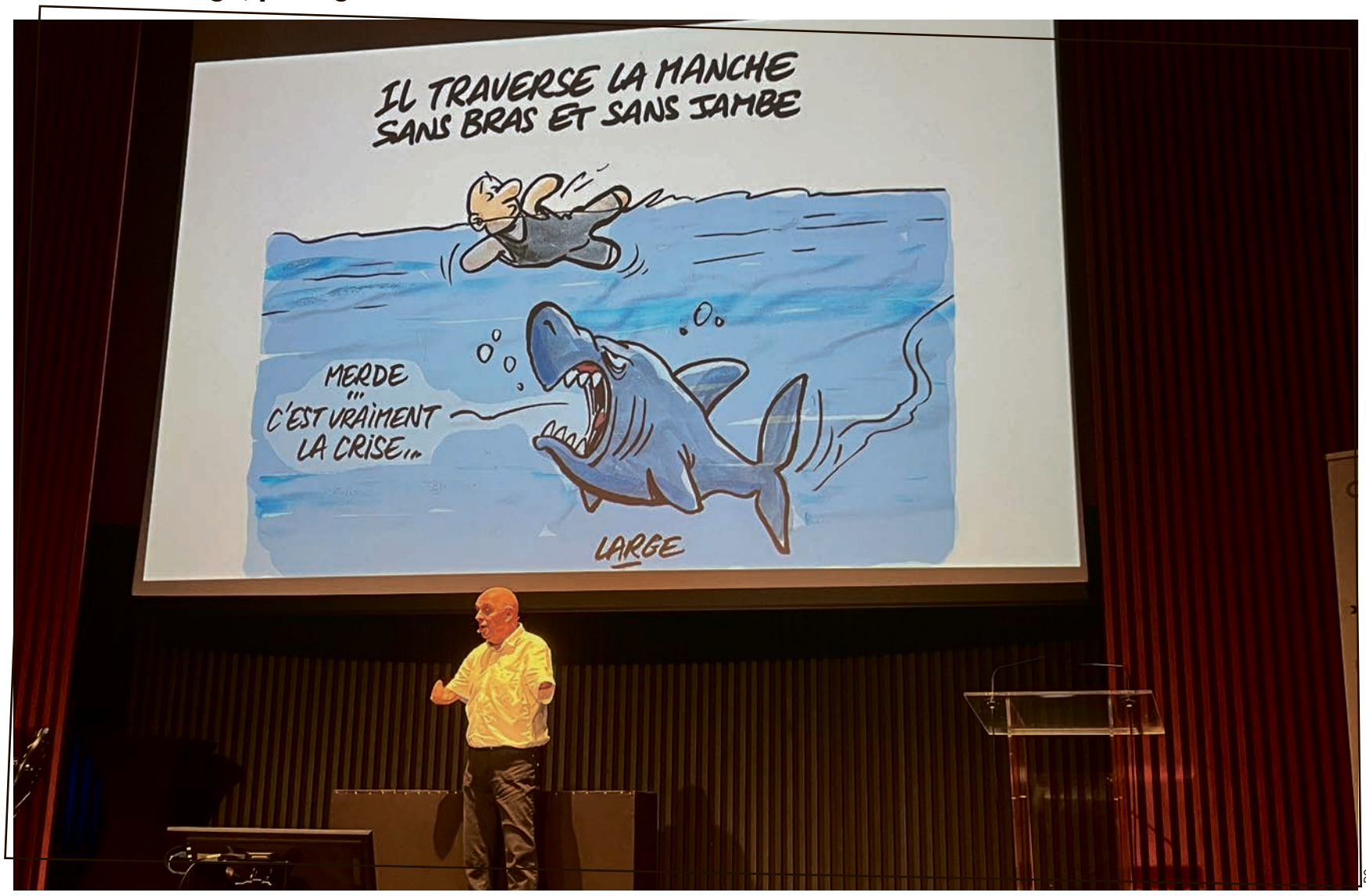
PORTRAIT

// PHILIPPE CROIZON

Une leçon de vie et une incitation à agir

Amputé des quatre membres, il y a 30 ans, à la suite d'une électrisation, l'athlète-aventurier Philippe Croizon, qui a notamment traversé la Manche à la nage, partage les clés de sa résilience.

La vie de Philippe Croizon s'est arrêtée le 5 mars 1994, à l'âge de 26 ans. Mais c'est aussi à cette même date qu'il va en quelque sorte renaître. Électrisé sur le toit de sa maison en voulant retirer l'antenne TV : un arc électrique de 20 000 volts traverse son corps une première fois. Les agents d'EDF, croyant que la coupure d'électricité est due à une branche tombée sur la ligne haute tension qu'il a touchée en tentant de s'équilibrer, vont relancer *« le jus »* par deux fois, provoquant deux autres décharges tout aussi puissantes. Le jeune papa d'un petit Jérémie, 7 ans, ne doit alors sa survie qu'à la présence d'esprit d'un voisin, intrigué par le bruit de ces arcs, puis à un autre ange gardien, le pilote d'hélicoptère du Samu, qui, malgré la nuit tombée, accepte de se poser sur le terrain de foot du village de Saint-Rémy-sur-Creuse, seulement éclairé par les phares des véhicules de secours qui forment un cercle (le courant électrique n'ayant pas été rétabli après ce terrible accident). *« Pendant tout le vol, il va me parler, me raconter sa vie, c'est ce qui va me maintenir en vie, malgré deux arrêts cardiaques pendant le trajet »*, raconte Philippe Croizon, que ses exploits sportifs et humains ont fait connaître du grand public. II a témoigné au congrès du Syndicat national de la presse agricole et rurale (SNPAR), qui s'est tenu à Périgueux, les 19 et 20 juin derniers. Un témoignage mêlant émotion, passion et une forte propension à l'autodérision - pas de place pour le pathos, les regrets ou l'excès d'empathie mais une incitation à agir. *« Tout est possible, à condition d'oser »*, assure-t-il. Amputé de trois membres pendant ses deux mois de coma, au réveil, Philippe Croizon s'accroche à sa *« dernière »* jambe, que les médecins devront également sacrifier. Suivent plus de deux ans de rééducation, auréolés de défis et victoires : remarcher avec des prothèses en cinq mois, avant que son second fils, né le jour même de sa sortie de coma, ne fasse ses premiers pas… Puis un retour à la maison signe sa descente aux enfers. *« Pendant sept ans, j'ai été un gros con, j'ai cru que mon meilleur ami, c'était la télé, et que mon épouse c'était mon infirmière. Mes journées c'était lit-canapé-lit avec l'excuse du handicap »*, raconte sans pudeur Philippe Croizon, que sa femme va quitter. Il en veut alors à la terre entière avant de retrouver l'amour, non sans des mois d'écueil, via un site de rencontre.



PO

Philippe Croizon a témoigné au congrès du Syndicat national de la presse agricole et rurale (SNPAR), qui s'est tenu à Périgueux, les 19 et 20 juin.

Un mantra universel

Suzanne, avec qui il vit depuis 19 ans, sera son nouvel ange gardien. *« Tout est possible parce que j'ai osé, j'ai tenté ma chance et, en général, quand on ose… ça marche ! »*. Un mantra qu'il souhaite partager avec le plus grand nombre, quelles que soient leur situation ou les difficultés qu'ils rencontrent. Y compris celles d'une presse menacée par les réseaux sociaux, les *fake news* et la croyance en une information devenue gratuite.

C'est sur un malentendu, et après un saut en parachute que ses enfants lui ont offert pour Noël, que l'histoire de l'athlète-aventurier va s'écrire. Après ce saut, une journaliste de France 3 lui demande quel est son prochain rêve. Philippe Croizon répond tout de go : *« Traverser la Manche à la nage »* ! Un exploit réussi par seuls 10 % des candidats qui l'ont tenté depuis 1875 qui lui vaut le surnom de *« l'Everest de la natation »*. Parmi eux, une jeune Française de 17 ans, dont il avait suivi la traversée à la télévision dix ans plus tôt lors de son hospitalisation en chambre stérile.

Invité quelque temps plus tard sur les plateaux de France 3 pour commenter le plan Sarkozy sur le handicap, il est interrogé sur son projet. Encore une fois, ses mots précèdent sa réflexion, il réitère sa volonté de traverser la Manche, assurant avoir le soutien (alors fictif) de son département, la Vienne… Arroseur arrosé, le voilà engagé dans cette entreprise inédite, lui qui… ne sait pas nager. Il s'entoure d'une solide équipe (l'ancien kiné des Bleus de 1998, deux anciens nageurs longue distance, une coach, un préparateur physique, un prothésiste) et décroche, au culot, des financements notamment du Conseil départemental. Il perd 20 kg en trois mois, avale les kilomètres dans l'eau (4 000 km en 18 mois), nage jusqu'à 9 heures par jour non-stop au plus fort de l'entraînement en bassin, en eaux tiède mais aussi froide, apprend à composer avec ses émotions et faire retomber les coups de stress.

Exploits sportifs et aventures humaines

Le 18 septembre 2010, c'est le grand jour : 34 km (à vol d'oiseau) à parcourir entre les côtes anglaises et françaises dans une eau à 14 °C avec un courant de 12 km/h. Au bout de 13 heures de nage, émaillées de crampes et de vomissements, il est à 800 mètres de la côte française, mais au ravitaillement, son coach et l'huissier qui le suivent en bateau avec son staff disent stop. La nuit tombe, une tempête approche et dans 30 minutes, un changement de marée le repoussera irrémédiablement au large. Philippe Croizon refuse de voir ces deux ans d'efforts ainsi engloutis. Poussé *« par le fameux dépassement de soi »*, il poursuit sa nage jusqu'à toucher les rochers tricolores, avant qu'une vague ne s'abatte sur lui. Il est sauvé in extremis par les deux nageurs qui se sont jetés à l'eau. *« On a réussi ensemble »*, souligne l'intervenant, bien décidé à prendre sa vie *« à bras-le-corps »*, selon sa propre expression, et à faire en sorte que ni la peur, ni le doute n'aient raison de ses projets. Désormais, athlète de haut niveau, Philippe Croizon entreprend une nouvelle aventure, plus humaine que sportive : nager pour relier en quatre mois les cinq continents, avec le nageur et ami Arnaud Chassery, dans des conditions extrêmes : une eau à 0 °C dans le détroit de Béring, au milieu des icebergs, avec une combinaison qui s'avère non étanche, ce qui lui vaudra une hypothermie sévère. Ce périple valide-handicapé baptisé *« Nager au-delà des frontières »* est immortalisé dans un documentaire de 110 minutes de Thalassa qui rassemblera, en novembre 2012, quelque trois millions de téléspectateurs (disponible depuis le 30 juin sur Youtube[1]).

« Je suis mort en 1994, depuis c'est du bonus »

Suivra le sport automobile avec une 15e place au rallye du Maroc. Mais son objectif est le Dakar. *« À l'arrivée du rallye du Maroc, Nasser Al-Attiyah est venu me féliciter, je lui ai dit que je voulais faire le Dakar, mais qu'il me manquait du budget. Il m'a demandé combien, j'ai dit 100 000 euros. Deux jours après il me faisait le virement ! »* raconte le conférencier, qui explique ce karma favorable par sa ténacité. *« Je ne lâche jamais l'affaire, j'ose en permanence, et si on me sort par la porte, j'entre par la fenêtre »*, sourit cet inébranlable optimiste. Lui qui se qualifie de distributeur d'énergie positive, livre ses outils de résilience : la famille et les amis, l'amour *« qui m'a donné des palmes »*, l'humour et l'autodérision, le sport *« qui m'a permis d'aller vers les gens »*. Aujourd'hui, il n'échangerait la vie qu'il s'est (re)construite contre rien au monde, pas même quatre membres. *« J'aime la vie. Je suis mort en 1994 et depuis, ce n'est que du bonus ! »*

Un dernier conseil avant de partir vers de nouveaux horizons (il réalise environ 90 conférences par an) : *« Impossible, c'est juste un mot, et il n'y a rien de pire, un jour, de se retourner sur sa vie et de se dire, avec regrets : "Si j'avais su…" »*.

Patricia Olivieri

(1) Lien direct sur www.agribourgogne.fr